



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 27 juin 2013

Présidence

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs, utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux,
Cher public,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre dernière séance de l'année du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Aline GYGAX NOBS, Anilda DEWARRAT, Daniel ANKEN, Stéphane BALET, Steves BUCHS, Patrick DERIAZ, Christian GIROUD, Cédric PILLONEL, Harry THONNEY, Dominique VIQUERAT et Yves VUAGNIAUX.

Membre absent :

M. le Conseiller Philipp MÜLLER

Membres présents	88
Membres excusés	11
Membres absents	1
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV
DU 6 JUIN 2013**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 juin 2013** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

Carnet rose

Bien que cela ne nous concerne malheureusement plus guère, nous avons l'immense plaisir de vous annoncer la venue au monde le 19 juin dernier d'Emile, fils de notre collègue et amie Aline GYGAX NOBS et de M. Sébastien NOBS. Nous déplorons vivement le voir partir vers Sainte-Croix, tout en saluant le service ainsi rendu à la pyramide des âges de la bourgade du Balcon du Jura, qui va donc voir sa structure évoluer de manière significative avec l'arrivée prochaine de DEUX enfants. Pour notre part, nous nous consolons en sachant Emile né bien yverdonnois.

Au nom du Conseil et en mon nom propre, je présente à la famille NOBS mes plus sincères

*Courrier du Bureau
d'agglomération*

félicitations, et leur souhaite tout le bonheur du monde.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 13 juin dernier, nous avons reçu un courrier du Bureau d'AggloY nous informant que la première conférence d'agglomération aura lieu le samedi 2 novembre 2013 en matinée. Les législatifs et exécutifs des 8 communes AggloY seront conviés. Les thèmes abordés seront les suivants :

- Point sur la situation générale de l'agglomération
- Horaire CFF 2015 : répercussions pour l'agglomération et les communes avoisinantes, présentation par Mme la Conseillère d'Etat Nuria GORRITE.
- Présentation du projet AggloY

Vous voudrez bien agender cette date. Un carton d'invitation ainsi que les informations complémentaires vous parviendront en temps voulu.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Dépliant du JECOS

Vous avez reçu en début de séance un dépliant du JECOS.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE
- Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF
- Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

**5. PRÉAVIS
N° PR13.12PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 137'000.-- POUR L'ACQUISITION DE LOGICIELS DESTINÉS À LA FACTURATION DES ÉNERGIES ET À LA GESTION DES STOCKS.

📖 MME CLAIRE-LISE DETREY, RAPPOTRICE.

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Elisabeth DESCAMPS, Claire-Lise DETREY, Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Roland VILLARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Claire-Lise DETREY ne donne lecture que des conclusions du rapport.

<i>Discussion sur article 1</i>	<u>M. le Président Pierre DESSEMONTET :</u> La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR13.12PR est accepté à l'unanimité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à acquérir les logiciels de facturation IS-E et de gestion des stocks PCS ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 137'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6806 « Logiciels SEY » et amortie en 5 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
6. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR13.13PR</u>	<p>CONCERNANT LA RÉPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER BRIAN OOSTERHOFF « SÉCURITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ».  M. MAXIMILIEN BERNHARD, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Marceline MILLILOUD, Maximilien BERNHARD, Julien BOURGNON, Michel DUBEY, Christian GIROUD, Mathias HUMBERT et Brian OOSTERHOFF.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Maximilien BERNHARD apporte quelques précisions et complément d'informations et donne lecture des conclusions du rapport.</p> <p><u>M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :</u></p> <p>Je souhaite apporter quelques précisions et complémentS d'informations avant de passer à la conclusion du rapport.</p> <p>Tout d'abord une coquille s'est glissée en page une du préavis, vous l'aurez peut être remarquée,</p>

au 3^e paragraphe concernant l'estimation du nombre d'arrêt cardio-respiratoireS en Suisse, il s'agit de 5'000 à 8'000 cas par année et non pas de 5'000 à 8'000.- francs par année. Que la Municipalité se rassure, nul besoin de présenter de plates excuses à notre Conseil pour cette coquille !

Complément d'informations

Concernant les lieux excentrés de notre ville, la pause d'un défibrillateur cardiaque est à l'étude au centre sportif des Isles.

La commission a, par ailleurs, émis un vœu, puisqu'elle estime que la réponse de la Municipalité est un pas dans la bonne direction. Elle souhaite toutefois que la Municipalité étudie la possibilité de placer tout ou partie des défibrillateurs automatiques à l'extérieur des pharmacies dans les endroits à forte fréquentation, le risque de déprédation étant très faible. Les appareils seraient ainsi à disposition du public en dehors des heures d'ouvertures des pharmacies.

Par ailleurs, la commission a proposé un amendement, puisqu'elle estime qu'à l'article 1 du préavis, le terme "limites de l'utilisation" des défibrillateurs automatiques externes est trop réducteur, car un tel appareil peut sauver des vies. La commission propose dès lors de remplacer le terme "des limites de l'utilisation" par "des conditions d'utilisation".

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission qui propose de changer le terme "des limites de l'utilisation" par "des conditions d'utilisation". L'article 1 est modifié comme suit :

*Proposition
d'amendement*

Article 1
amendé : Le Conseil prend acte des informations sur les statistiques en matière d'arrêts cardiorespiratoires ainsi que ~~des limites de l'utilisation~~ **des conditions d'utilisation** des défibrillateurs automatiques externes ;

*Discussion s/proposition
d'amendement*

La parole n'est pas demandée.

Vote s/amendement.

L'amendement de l'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

*Discussion sur article 1
amendé*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY :

Je souhaiterais en tant que médecin-anesthésiste et réanimateur appuyer la requête de la commission d'équiper systématiquement toutes les pharmacies prévues dans le projet-test d'un défibrillateur à l'extérieur de l'officine, par exemple à proximité de son entrée.

En effet, ceci permettrait l'accès à un défibrillateur à toute heure du jour et de la nuit.

Le massage cardiaque reste primordial à la survie d'un patient, mais l'accès rapide à un défibrillateur augmente ses chances.

Alors, si je vous donne quelques chiffres :

- un massage cardiaque entrepris dans les 2 minutes après l'arrêt et une défibrillation au-

delà de 15 minutes donne des chances de survie inférieure à 5%.

- un massage cardiaque dans les 2 minutes et une défibrillation dans les 8 minutes augmente la survie de 20%.
- et finalement un massage cardiaque dans les 2 minutes et une défibrillation dans les 4 minutes, l'arrivée des secours dans les 8 minutes, ce qui est à peu près le cas à Yverdon, augmente les chances de survie de 43%.

L'accès rapide à un défibrillateur est d'autant plus vital, car toutes les minutes comptent.

Par conséquent je vous propose d'amender l'article 3 en y ajoutant à la fin :

Article 3 : pour autant que les défibrillateurs automatiques soient accessibles à la population depuis l'espace public en tout temps.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Pouvez-vous nous faire parvenir par écrit votre proposition d'amendement, s'il vous plaît.

Nous sommes donc en présence d'une proposition d'un amendement à l'article 3, je vous relis l'article tel que proposé par la Municipalité :

*Proposition
d'amendement*

Article 3 : Le Conseil accepte de considérer que l'intégration de la Ville d'Yverdon-les-Bains dans le dispositif expérimental cantonal constitue une réponse adéquate au postulat de Monsieur le Conseiller B. Oosterhoff du 3 juin 2010.

*Discussion s/proposition
d'amendement*

La proposition d'amendement de Mme la Conseillère Catherine CHEVALLEY propose d'ajouter à cette phrase, la phrase suivante : ... **pour autant que les défibrillateurs automatiques soient accessibles à la population depuis l'espace public en tout temps.**

La parole n'est plus demandée.

Vote s/amendement

L'amendement de l'article 3 est accepté à une très large majorité.

*Discussion sur article 3
amendé*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 amendé est accepté à une très large majorité et quelques abstentions

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR13.13PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Conseil prend acte des informations sur les statistiques en matière d'arrêts cardiorespiratoires ainsi que **des conditions d'utilisation** des défibrillateurs automatiques externes ;

Article 2 : Le Conseil prend acte de la mise en œuvre par le service cantonal de la santé publique d'un projet pilote en collaboration avec l'association vaudoise des pharmaciens et du choix d'Yverdon-les-Bains comme l'un des secteurs concernés par l'expérimentation ;

Article 3 : Le Conseil accepte de considérer que l'intégration de la Ville d'Yverdon-les-Bains dans le dispositif expérimental cantonal constitue une réponse adéquate au postulat de Monsieur le Conseiller B. Osterhoff du 3 juin 2010, **pour autant que les défibrillateurs automatiques soient accessibles à la population depuis l'espace public en tout temps.**

7. PRÉAVIS
N° PR13.16PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 120'000.-- POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA PARCELLE 3041 – CENTRE ÉQUESTRE.

☒ MME ANNA RITA BARTOLOTTA, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Monique MÜLLER, Anna Rita BARTOLOTTA, François ARMADA, Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER, Bexhet HALIMI, Jean-Claude PEREY et Yves VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anna Rita BARTOLOTTA ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Nous sommes en présence d'un préavis qui illustre l'héritage du passé industriel de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Je connais, pour avoir vu passer sur mon bureau, les dossiers qui traitent de décharges anciennes, très anciennes voir plus récentes, dans passablement de communes.

Il apparaît cependant que la Municipalité est parfaitement consciente des problèmes de cet héritage puisque la création d'un fonds nous est proposée, qui est d'ailleurs mentionnée dans ce préavis.

Il apparaît aussi que, dans certains cas, une certaine élégance dans la rédaction des comptes-rendus respectivement, des rapports des différents services communaux voire cantonaux, s'agissant de cet héritage, font que nous avons parfois tendance à oublier ce passé et les conséquences qui peuvent en découler. Nous en avons la preuve ce soir.

Je me permets de recommander à la Municipalité, en particulier à ses services, de garder très exactement la trace des gens qui ont connu cette époque où les règles de prévention et de précaution n'étaient pas aussi strictes qu'aujourd'hui et de compléter par des notes internes, les documents officiels qui servent de base aux décisions politiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.16PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'assainissement de la parcelle 3041 ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 120'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1422 « Assainissement du manège » et amortie sur le Fonds « Assainissement des terres polluées ».

**8. PRÉAVIS
N° PR13.17PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 270'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VILLA D'ENTREMONT.

M. JEAN-LOUIS KLAUS, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Madeleine LECHMANN, Emilienne WAGNIERE, Steves BUCHS, Pierre CHERBUIN, Philippe GUIGNARD, Mathias HUMBERT, Jean-Louis KLAUS et Alfons L. REITER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-Louis KLAUS donne lecture du vœu et des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

J'ouvre la discussion sur cet article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'ai bon nombre de questions pour ce préavis, je vais donc les lire en entier puisque j'ai transmis une copie à la Municipalité pour les différentes réponses. J'ai écrit mes questions en trois phases, la première c'est : revenus de la Villa d'Entremonts, la deuxième : délai de réalisation des travaux et la troisième phase : utilisation de la Villa d'Entremonts.

Pour la 1^{ère} phase, d'après le rapport de la commission, nous apprenons que le revenu annuel

pour l'ensemble de la Villa d'Entremonts se monte à « environ » Fr. 50'000.--. Si je compare ce montant à celui qui était perçu en 1996, selon le préavis n°22 du 26 août 1996, je constate qu'il n'a apparemment pas évolué puisque il se montait alors à Fr. 47'125.--, il y a 17 ans. Doit-on comprendre qu'il n'a pas suivi l'évolution du marché immobilier en constante évolution durant ces 20 dernières années? Pourtant toujours selon le préavis de l'époque (1996), après l'octroi du crédit d'investissement de Fr. 582'000.-- pour la réfection du rez-de-chaussée supérieur et du premier étage, le tarif de la location aurait dû être majoré dans une certaine mesure. On peut également constater que les revenus d'alors concernant l'appartement du 1er étage étaient très modestes puisque les lieux étaient jugés en mauvais état. Le montant de Fr. 47'125.-- provenait des revenus avant la réfection de 1996.

J'en viens donc à la 1^{ère} phase de mes questions:

- Pourrait-on connaître les revenus actuels exacts par année de l'ensemble de la Villa d'Entremonts ?
- Quelle est la fréquentation annuelle des appartements en location journalière ou salles de conférences ?
- Peut-on connaître le nombre exact de salles de conférences qu'il y a dans la Villa d'Entremonts, car sur la « *convention de location* », il est fait mention de 5 salles alors que sur le site internet de la ville on découvre qu'il y a 10 salles disponibles ?

J'en viens à mon 2^e paragraphe, délai de réalisation des travaux : la commission émet le voeu que les préavis d'urgence parviennent plus rapidement à l'organe législatif. Est-ce que l'on doit également comprendre que ces travaux sont primordiaux aux yeux de la Municipalité? Après un hiver jugé rude sur Yverdon, bon nombre de routes sont encore en mauvais état aujourd'hui, routes que des milliers d'automobilistes empruntent chaque jour et que la Municipalité ne juge pas comme réfections urgentes. Or, ici, nous parlons d'une cour intérieure, cachée du public et qui sert d'entrepôt pour les poubelles, selon les images fournies dans le préavis et que je suis allé vérifier sur place. Vous demandez donc aujourd'hui une réfection urgente, que le contribuable doit payer, pour une cour qui n'a apparemment pas d'utilité.

Deuxième question à la Municipalité : pour quelle raison ce préavis serait-il traité dans l'urgence, alors que bon nombre d'infrastructures yverdonnoises nécessiteraient également des rénovations probablement plus urgentes ?

Et j'en viens à mon 3^e paragraphe, utilisation de la Villa d'Entremonts : la Villa d'Entremonts est composée de 3 appartements :

- 1 appartement au rez inférieur de 148 m²
- 1 appartement au rez supérieur de 240 m²
- 1 appartement au 1er étage de 240 m²
- et d'un certain nombre de salles de conférences, dont j'aurai peut-être la réponse plus tard.

Lorsque l'on fait le tour de la propriété, on se rend compte qu'une grande partie du bâtiment est fermée et présente des volets clos. Si la Municipalité de l'époque avait acquis ce monument le 16 juin 1961, c'était pour préserver la beauté de cette propriété dont l'ouvrage « Maisons bourgeoises en Suisse » en fait les éloges.

Troisième volet de questions à la Municipalité :

- Quels sont les projets d'utilisation future de la Villa d'Entremonts pour ces prochaines années, vus par la Municipalité ?
- Avec la recherche d'un éventuel acquéreur du Grand Hôtel des Bains, est-ce qu'il ne serait pas envisageable de profiter de cette recherche pour trouver également un repreneur pour la Villa d'Entremonts ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ces réponses.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M.GAFNER, il est dommage, je vais dire ça en introduction, que vous n'avez pas saisi l'occasion de la commission pour poser vos questions, cela m'aurait permis et permis aux gens qui travaillent sur ce bâtiment dans mon service, de vous apporter immédiatement des réponses complètes. Vous m'avez transmis votre question, mais vous l'avez fait il y a une demi-heure, comprenez donc que je ne puisse pas y répondre entièrement ce soir. Je vous propose, vos questions étant nombreuses et assez précises, d'y répondre partiellement et puis de vous faire une réponse complète lors de la prochaine séance, c'est-à-dire à la rentrée.

Les revenus actuels de l'ensemble de la Villa d'Entremonts : c'est un chiffre que nous avons transmis à la commission qui s'est penchée sur ce préavis, il s'agit de Fr. 51'276.-- par année, charges comprises. Avant de vous expliquer pourquoi ce montant n'a pas beaucoup augmenté depuis les Fr. 47'125.-- que vous mentionnez, je vais peut-être vous décrire la manière dont fonctionne l'utilisation de ce bâtiment.

Vous dites dans une de vos questions qu'il est composé de trois appartements. Ce n'est pas tout à fait vrai dans le sens où est utilisé comme appartement uniquement celui du rez inférieur, qui est loué, comme vous le savez, à un particulier, à un prix tout à fait conforme au marché, mais le 1^{er} étage et le 2^{ème} étage, ou le rez supérieur et le 1^{er} étage, ne sont pas utilisés comme appartements, mais comme salles de conférence. Il y en a, en effet, cinq au 1^{er} étage et cinq au 2^e étage. S'il y a une différence entre la convention de location qui existe entre la Commune et le Grand Hôtel des Bains et ce que l'on trouve sur le site internet, c'est parce que le Grand Hôtel des Bains ne loue que le 1^{er} étage, donc cinq salles de conférence et que le 2^{ème} étage, lui, est utilisé par l'administration communale, principalement. Vous trouvez là les cinq autres salles, donc dix salles de conférences.

Le montant de location a peu augmenté, en partie, probablement, parce que le montant de location de ces salles de conférence n'a pas beaucoup augmenté au fil de ces années, mais également parce que, assez récemment, le 2^{ème} étage, qui était avant loué au Grand Hôtel des Bains, pour lequel nous touchions un revenu locatif, est dorénavant utilisé pour des besoins internes qui rapportent bien sûr moins en termes de revenu locatif que ce qui était précédemment le cas avec le Grand Hôtel.

Pour ce qui est de la question d'urgence du préavis : ce n'est pas tellement que ce préavis est urgent, si ce n'est qu'il faut s'assurer, à un moment donné que, notamment la qualité des joints n'aggrave pas, que le mauvais état du bâtiment, finalement, n'entame pas progressivement sa valeur. Ce sont des travaux que nous avons prévu de faire cette année, c'était prévu de cette manière-là au plan des investissements, pas parce que c'est urgent, mais parce qu'à un moment donné il faut prendre en mains ces questions d'état du patrimoine yverdonnois pour être certain, comme je le disais, qu'il conserve sa valeur. L'urgence de ce préavis n'est pas tant dans le moment où il faut faire ces travaux, 2013, on aurait pu décider 2014, on aurait pu décider 2012 également, mais parce que nous voulions faire ces travaux en été, c'est pour cela que nous avons un peu pressé la commission de rendre son rapport pour qu'il puisse être traité par ce Conseil aujourd'hui, pourquoi, parce qu'en été, il y a moins d'occupants, les salles sont moins utilisées à la maison d'Entremonts et cela nous permet de faire les travaux sans gêner les groupes qui louent ces salles pour des séminaires ou autre. Alors voilà, on peut regretter que ce préavis arrive si tard avant l'été, du coup, il a l'air urgent. Si nous n'avions pas pu, si le Conseil n'avait pas accepté de traiter ce préavis ce soir, nous aurions pu également faire ces travaux l'année prochaine. Voilà pour le tour de ces réponses partielles que je vous apporte.

Comme je vous le disais, je peux y répondre plus complètement en septembre lors de la prochaine séance. Il me semble que, s'agissant de travaux, comme je le disais, liés à la conservation de la valeur du bâtiment, liés au fait qu'il faut éviter maintenant que ces joints ne posent problème aux pierres elles-mêmes, ce qui nécessiterait des travaux beaucoup plus chers à l'avenir, il me semble que ce Conseil peut accepter ce préavis, sans avoir à ce stade, l'entier

des informations sur la façon dont la Villa d'Entremonts est louée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Merci Mme la Municipale, en effet, je suis désolé de vous avoir donné mes questions avant le Conseil, mais comme on traite tout dans l'urgence !

Concernant les chiffres, je reprends juste une phrase, parce que je trouve que le préavis de 1996 était relativement bien fait, et je vous en poserais peut-être après la question, c'est un paragraphe : *à ce propos, citons l'exemple du Grand Hôtel des Bains qui a organisé en 1995 114 séminaires réunissant 2'439 participants au rez supérieur et au 1^{er} étage de la villa d'Entremonts. Le chiffre d'affaire total de cette activité est de Fr. 307'850.-- soit Fr. 121'950.-- dans le secteur restauration et Fr. 185'900.-- dans le secteur hébergement avec 1'430 nuitées.* Donc cela, on comprend bien que ça concerne le Grand Hôtel mais la première partie au niveau restauration, j'imagine que c'est, d'après le préavis, ça concerne la Villa d'Entremonts donc je me pose la question suivante : les revenus de location ne devraient-ils pas être supérieurs à Fr. 51'000.-- ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne sais pas si j'ai bien compris, ma collègue me fait signe qu'elle n'a pas non plus l'impression d'avoir bien compris votre question, mais la restauration concerne le restaurant du Grand Hôtel des Bains, ça n'a rien à voir avec la Villa d'Entremonts. A la Villa d'Entremonts, on ne fait pas de restauration, on fait des séminaires. Ces salles sont utilisées par le Grand Hôtel des Bains pour y organiser des séminaires, c'est des salles de conférence dans lesquelles des sociétés viennent pour faire leur conférence et puis ensuite vont au restaurant du Grand Hôtel des Bains, cas échéant ou dans d'autres restaurants pour y partager le repas.

Maintenant, si nous avons renégocié un bail avec le Grand Hôtel des Bains l'année dernière, c'est que nous avons d'un côté des besoins supplémentaires de la part de la Commune, en particulier de la Municipalité, et des besoins moindres ou adaptés aux besoins du Grand Hôtel des Bains, donc la renégociation est issue d'une négociation qui ne lèse aucune des deux parties. Le Grand Hôtel des Bains continue à organiser des séminaires, occupe plus le rez supérieur que le 1^{er} étage, mais il a aussi la possibilité de louer des salles au 1^{er} étage, lorsqu'il en a besoin et on s'arrange chaque fois, comme il se doit.

Donc, vous ne pouvez pas faire un lien direct entre l'occupation des salles par le Grand Hôtel des Bains. Il n'y a pas de restauration, c'est un bail à loyer, donc il est fixe, il n'est pas en fonction de l'utilisation, c'est un bail à loyer mensuel pour les salles sans tenir compte de l'occupation des salles, elle peut être à 100%, elle peut être à 20%, c'est le même loyer.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie pour ces quelques réponses. Je vais attendre le prochain Conseil pour avoir plus de détails dans mes questions.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une large majorité et de nombreuses abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très large majorité mais de nombreuses abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité et de nombreuses abstentions.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.17PR est accepté à une large majorité et de nombreuses abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection partielle de la Villa d'Entremonts ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 270'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3106 « Réfection partielle Villa d'Entremonts » et amortie en 10 ans au plus.

9. PRÉAVIS
NO PR13.18PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2012.

☞ M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Pierre HUNKELER donne lecture des conclusions du rapport et des remarques ci-dessous :

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Le préavis concernant le rapport de la Commission de gestion de juin dernier portait le n° PR12.17PR, celui de cette année porte logiquement le n° PR13.18PR, mais je ne vous promets pas que celui de l'an prochain sera le PR14.19PR !

Vous avez reçu cette année les seize pages de la Commission de gestion plusieurs jours avant de recevoir les 223 pages du rapport de gestion de la Municipalité. Cela montre dans quelle contrainte de temps nous devons étudier ce rapport, cela montre aussi l'intérêt pour la Commission de pouvoir préparer le travail en examinant des sujets ciblés de la gestion communale tout au long de l'année.

Comme l'an dernier, je me permets de vous rappeler que les membres de la Commission de gestion sont à l'écoute des Conseillères et Conseillers qui voudraient attirer leur attention sur l'un ou l'autre élément de la gestion communale, cela concerne évidemment tant les points positifs que ceux qui à votre avis, mériteraient une attention particulière.

La procédure veut que le Conseil se penche essentiellement sur les observations de la Commission, en général critiques, mais vous aurez certainement lu dans le rapport proprement dit de notre Commission que celle-ci a apprécié positivement pas mal d'aspects variés de la

gestion communale. La Commission a, comme de coutume, émis une série de vœux concernant l'année 2012, vœux auxquels la Municipalité répondra, selon l'usage, en mai 2014 dans son rapport sur l'année 2013. Heureusement que nous travaillons sur le long terme.

Lecture des conclusions.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Article 1 Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de
amendé : gestion sont approuvées, à l'exception de la réponse à l'observation 11.2 ;

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai toutefois voter les observations qui seront contestées et notamment celle qui a été refusée par la Commission de gestion.

Observation 2.2

Secrétariat général

Y-Parc

Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA :

J'aimerais juste intervenir sur le point qui concerne Y-parc.

En tant que chargée communication et d'évènements pour d'Y-Parc SA, j'aimerais intervenir au point dédié à Y-Parc et apporter quelques précisions et corrections à ce qui a été écrit notamment en page 4 :

1^{er} point :

Commission d'éligibilité : contrairement à ce qui a été écrit dans le rapport, cette commission ne se réunit pas uniquement dans les cas rares de demandes de location et d'installation d'entreprises dont la compatibilité avec les critères d'Y-Parc n'est pas évidente, mais elle examine bel et bien et de manière systématique tous les projets d'implantation dans le périmètre du PPA, que ce soit en achat de terrain ou en location de surfaces.

Deuxième point :

Je me réfère l'avant dernier paragraphe de la page 4. Je me réjouis que la commission apprécie le dynamisme du Parc. En effet, si on parle du dynamisme immobilier, on ne peut qu'approuver. En effet 3 bâtiments construits entre 2010 et 2012, dont le Centre d'entreprise et d'innovation qui s'agrandit, mais également le bâtiment Galilée 4, propriété de Schott, et le bâtiment E-Space. Tous les bâtiments que je viens de citer proposent des surfaces de location.

Mais on peut parler également d'un autre dynamisme, celui qui gère et anime le Parc. En effet, la société de gestion et d'animation du parc technologique Y-Parc SA dresse un bilan réjouissant de l'année 2012. En collaboration étroite avec ses partenaires, en particulier la ville, le Speco et la HEIG-VD, Y-Parc SA a su mettre ses compétences à disposition des entreprises et propriétaires du Parc qui ont ainsi bénéficié d'une palette de prestations élargies. C'est pour cela que je parle de dynamisme.

On peut également parler de l'Incubateur d'entreprises qui a doublé de taille (800 m2 à disposition des start-up) la plupart issues de la HEIG-VD (Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud), et qui ont déjà généré plusieurs dizaines d'emplois sur le parc.

Tout au long de l'année écoulée, Y-Parc SA s'est préoccupée de dynamiser ses relations avec les résidents du Parc (je rappelle qu'il s'agit de 119 entreprises et env. 1200 places de travail à ce jour), notamment à travers plus de 20 évènements et animations en tout genre dont les « Minutes du Parc », qui est un évènement itinérant et qui permet non seulement de faire

connaître les entreprises et start-up du Parc mais également des lieux de notre ville. Je remercie d'ailleurs notre Syndic qui nous a reçus dans la Salle des Pas Perdus la semaine dernière. J'ajoute qu'il s'agit d'un événement ouvert à toutes et à tous et que le prochain aura lieu le 19 septembre à l'Espace Jules Verne, je fais un peu de publicité. Je vous y attends avec l'équipe d'Y-Parc SA.

Pour conclure, d'ici la fin de l'année, l'équipe d'Y-Parc SA et moi-même aimerions vous inviter, chers Conseillers, à une visite du Parc pour que vous puissiez vous rendre compte personnellement de ce qui s'y fait, une date vous sera communiquée dans les plus brefs délais.

Merci infiniment.

*Discussion sur
l'observation 2.2*

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Ma question s'adresse à la Municipalité. Je souhaite connaître le rôle exact de l'ADNV en relation avec l'accueil d'entreprises sur territoire yverdonnois, en particulier à Y-Parc et la relation que cette Association pour le Développement du Nord vaudois a éventuellement avec la société Y-Parc SA. Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

L'Association pour le Développement économique du Nord vaudois s'occupe de manière générale de promotion économique pour l'ensemble du district, à l'exception de la Vallée de Joux qui a sa propre association de développement. Les discussions n'ont pas encore commencé pour essayer de fusionner les deux, c'est assez difficile.

Elle s'occupe de promotion, d'accueil d'entreprises, de rechercher des terrains, de rechercher des solutions pour l'accueil d'entreprises dans l'ensemble de la région et donc s'occupe en particulier des trois pôles de développement économique à Y-Parc, à Orbe et à Ste-Croix.

Par ailleurs, l'ADNV est membre du Conseil d'administration, par son directeur, de la société d'Y-Parc SA, de manière à assurer une excellente collaboration et de coordination entre toutes les entités, mais les responsabilités de chacune des institutions sont très claires, très clairement définies.

Y-Parc SA s'occupe exclusivement du Parc et assure un suivi très précis et au quotidien des entreprises qui souhaitent s'y installer ou qui sont déjà résidentes, mais qui souhaitent obtenir des services supplémentaires ou pour développer des projets particuliers qui s'adressent au Parc.

L'ADNV développent des activités un peu similaires mais à l'attention de l'ensemble du district à l'exception de la Vallée de Joux.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je voulais remercier Mme BARTOLOTTA d'avoir profité de cette occasion pour répondre aussi constructivement aux soucis de la Commission de gestion que de voir Y-Parc mieux connue et mieux valorisée aux yeux des Yverdonnois et je compte sur elle pour, inversement, faire mieux connaître la ville aux occupants d'Y-Parc.

Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA :

Je n'y manquerai pas, merci.

*Observation 4.2 et 4.3
URBAT
Règlement du PGA et*

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Dans ses observations 4.2. et 4.3. la Commission de gestion s'inquiète à juste titre de l'obsolescence des dispositions générales réglant l'organisation et l'affectation du territoire

plan de quartier
Plan directeur communal

communal, comme de la lenteur mise pour entreprendre leur révision.

Avec notre plan directeur communal datant de 1995 et une loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui prévoit une révision au moins tous les 15 ans, cette révision aurait légalement dû être entreprise en 2009-2010, d'autant plus qu'elle est inscrite au titre de mesure prioritaire sur la feuille de route yverdonnoise du projet initial AGGLOY, datant de 2008, une mesure prioritaire respectant la légalité précitée, mais restée sans effet jusqu'ici.

Pourtant, en février 2012, notre Conseil a adopté à une évidente majorité la « motion Roulet-Grin » intitulée « Pour une gestion cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains », motion demandant cette révision du plan directeur. Aujourd'hui, on nous annonce une demande de crédit, sûrement, pour début 2014. Ceci veut dire que la deuxième ville du Canton verra peut-être les premiers effets de son nouveau plan directeur communal à l'aube des années 20, 2020, je précise, vingt-cinq ans après l'adoption du précédent. Cette extrême lenteur préoccupe grandement le groupe PLR qui souhaite qu'on prenne cet objet à bras le corps, la juxtaposition continue de projets partiels étant, sur la durée, préjudiciable à une organisation harmonieuse de notre cité.

Discussion sur
l'observation 4.2 et 4.3

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

J'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois de répondre à ce type d'intervention, d'abord lors du dépôt de la motion de Mme Pierrette ROULET-GRIN, puis ensuite notamment auprès de la Commission de gestion dont je comprends bien les interrogations pour ne pas dire les inquiétudes, parce que, bien sûr, au Service de l'urbanisme et plus généralement à la Municipalité, nous les partageons. Je ne reviendrais pas sur les raisons pour lesquelles nous les partageons, nous savons tous ici que ce type de planification communale est importante. Importante également parce qu'elle nous permettra dans la foulée de revoir notre Plan général d'affectation.

Ce qui est nouveau, disons, par rapport à la dernière fois où nous avons abordé cette question dans le cadre du Conseil communal, c'est que nous avons rencontré, il y a quelques mois peut-être maintenant, en compagnie de M. le Syndic et de Mme Pierrette ROULET-GRIN et de M. COCHAND, à la demande de Mme Pierrette ROULET-GRIN, la cheffe du département de l'intérieur, Mme Béatrice MÉTRAUX, pour aborder ces questions, notamment la question du délai dont vous semblez considérer qu'il s'agit d'un délai d'ordre de quinze ans, un délai impératif de quinze ans, mais qui est bien un délai d'ordre, c'est-à-dire que nous ne sommes pas tenus de réviser notre Plan directeur tous les quinze ans, mais il est largement conseillé de le faire pour avoir des planifications qui soient compatibles avec la réalité du développement qu'on veut pour une ville.

Ce qui a été discuté à l'occasion de cette séance, c'est bien sûr la nécessité sur le fond de réviser ce Plan directeur, et là, je vous le disais, je crois que tout le monde est d'accord, tout le monde est conscient des enjeux, donc, de faire pression sur la Municipalité à ce sujet, ne me paraît pas utile, vu que sur le fond, nous ne sommes pas en train de dire que nous ne voulons pas le faire, nous ne sommes pas en train de jouer la montre, nous sommes en train de nous organiser de manière à rendre la chose possible le plus rapidement possible.

La deuxième question qui a été abordée c'est celle, justement de qu'elles sont les possibilités aujourd'hui d'avancer rapidement dans ce dossier. Alors, c'est une chose de vouloir avancer rapidement, c'est une autre chose que de le pouvoir et l'Urbanisme, ces derniers mois, depuis une série de mois d'ailleurs, a travaillé largement en sous effectif, ce qui a été dit aussi, puisque plusieurs chaises étaient vides à l'urbanisme et que c'était un dossier qui n'était juste pas possible de prendre en main avant, sauf à détourner des forces qui travaillent aujourd'hui sur d'autres projets pas moins prioritaires comme par exemple le développement du Plan directeur localisé et puis des Plans de quartier Gare-Lac.

Donc, nous avons discuté de ces différents enjeux. Nous avons discuté des délais. Nous avons discuté des forces que nous avons pour nous mettre d'accord, la cheffe de département, le

service de l'urbanisme et les deux Conseillers communaux, également Députée pour Mme Pierrette ROULET-GRIN, sur un calendrier qui a été confirmé par la cheffe de département, dans une lettre à Mme Pierrette ROULET-GRIN, justement, récemment, de proposer un préavis au Conseil communal fin 2013, début 2014. Faire un préavis, ce n'est pas juste écrire un préavis, c'est aussi mettre sur pied tout le cahier des charges de cette étude qui devra être menée. L'étude, c'est le Plan directeur communal, il n'y a pas de distinction à ce stade entre crédit d'étude et crédit d'investissement puisque qu'il ne s'agit pas d'un crédit de construction, bien sûr, pour un démarrage des études au 1^{er} trimestre 2014, nous sommes en train de travailler là-dessus, une nouvelle urbaniste est arrivée le 1^{er} juin pour compléter l'équipe qui peut maintenant prendre ce dossier en main. Ces délais, nous les avons discuté, nous avons négocié et puis nous mettrons tout en œuvre pour les tenir.

Observation 11.2
Gouvernance

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Comme vous le savez, la Commission de gestion refuse la réponse municipale sur l'observation 11.2. J'ouvre la parole sur cette observation.

Discussion sur
l'observation 11.2

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Comme c'est le seul point sur lequel la commission est en désaccord avec la Municipalité, je voudrais faire quelques commentaires.

D'abord au sujet du titre "11. Bureau d'agglomération AggloY", le titre ne correspond pas vraiment à nos observations, celles-ci concernent AggloY et la ville et pas spécifiquement le bureau d'agglomération, mais comme c'est l'intitulé de ce chapitre dans le rapport de gestion municipale, nous l'avons repris tel quel par souci de cohérence.

La Commission de gestion aurait évidemment préféré trouver un rapport de la Municipalité au sujet d'AggloY plutôt qu'une simple reprise du rapport du bureau concerné dont le contrôle incidemment, ne fait pas partie des prérogatives de notre Commission de gestion. Cette situation explique en partie nos réserves au sujet du manque de clarté sur la gouvernance et la gestion des projets AggloY pour Yverdon-les-Bains. La réponse municipale indique bien des intentions intéressantes de création d'organe consultatif, mais il nous manque plus de précisions sur la gouvernance pratique et concrète d'un projet qui a une importance toute particulière pour notre ville.

Merci de votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte sur l'observation 11.2.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est vrai qu'à la lecture et de votre rapport et de votre prise de position suite à la réponse de la Municipalité, nous sommes restés un peu sceptiques, un peu sur notre faim. Nous ne voyions pas exactement où vous vouliez en venir. Vous l'avez précisé quelque peu ce soir, mais ça reste relativement flou. Lorsqu'on parle de gouvernance, et ça a été l'objet de plusieurs interventions dans ce Conseil, nous avons expliqué, nous avons réfléchi, nous avons discuté avec l'ensemble des communes partenaires du projet, de quelle manière nous pouvions l'améliorer, et lorsqu'on parle de gouvernance, on parle de la manière dont le projet est géré, dont il est coordonné avec l'ensemble des politiques menées par les différentes communes, comment l'information circule, comment la participation peut être mise en œuvre. C'est pourquoi notre réponse qui nous semblait correspondre à votre question, dresse un tableau général de cette problématique et fait un certain nombre de propositions qui vont être mises en œuvre dans le courant de cette année, vous avez entendu que la première conférence d'agglomération aura lieu le samedi 2 novembre prochain et je vous invite vraiment toutes et tous à y participer activement.

Voilà, nous avons là le sentiment d'avoir répondu à votre question. Maintenant, si la question est différente, il valait la poser différemment pour que nous puissions y répondre différemment, mais il nous semble que par rapport à ce que vous demandiez, la réponse de la Municipalité est cohérente et qu'elle, à notre avis, répond, en tout cas à une grande partie, à ce que vous souhaitiez. Aujourd'hui, vous apportez des éléments nouveaux, évidemment, la réponse ne peut pas contenir d'éléments à ce sujet-là.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/réponse à l'observation 11.2

La réponse de la Municipalité à l'observation 11.2 est refusée par 36 voix contre 23 et 21 abstentions.

De fait, l'article 1 est ainsi automatiquement amendé. Je ne fais plus voter sur l'amendement à l'article 1, mais sur l'article 1 tel qu'amendé.

Discussion sur article 1 amendé

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé. La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à une très large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très large majorité et quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une très large majorité et quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je souhaite intervenir sur le dicastère de la Culture et du tourisme, chapitre 9.

C'est avec étonnement que le groupe PLR a découvert que pour la Municipalité, il ne s'est absolument rien passé au nouveau du tourisme yverdonnois durant l'année 2012. A ce chapitre 9 du rapport de gestion, on constate que douze pages illustrées sont consacrées à la culture, suivi de douze lignes pour le tourisme. Cette poignée de lignes et de plus uniquement consacrées à l'annonce d'un mandat donné à une société spécialisée pour évaluer les perspectives du tourisme yverdonnois du futur et à renvoyer le Conseiller communal sur les sites yverdonlesbainsregion.ch, adnv.ch et juratroislacs.ch pour en savoir plus.

Les hôteliers de la place apprécieront l'absence de reconnaissance de leurs efforts pour bien accueillir les hôtes en séjour ou de passage. De même, tous ceux qui soignent les sites attractifs de notre ville et qui les aiment, tentant ainsi de fidéliser le séjournant. Rappelons enfin que la ville d'Yverdon a versé près de Fr. 400'000.-- à l'organisation touristique régionale et que cela mériterait peut être quelques chiffres de nuitées ou de commentaires sur le retour sur investissement.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je prends acte de votre remarque. Effectivement, c'est la première année du dicastère du Culture et tourisme constitué tel quel. Il manque bien d'autres sujets dans ce rapport, toutes les associations qui sont aussi subventionnées par la Culture. Il faudra beaucoup plus de pages l'année prochaine pour y mettre le tout. A ce sujet, il y a pour le tourisme, il y a quand même un

rapport qui est fait via l'ADNV et puis, si jamais, je le signale, il y a l'assemblée générale de l'OTTY le 2 juillet prochain, vous êtes cordialement invités.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Je reste sous le même dicastère Culture et Tourisme, service de la culture, page 186.

Le 7 juin 2012, je conclusais mon intervention en lien avec le festival Sonisphère, avec le souhait et je cite : *que cet événement puisse être le premier d'une longue série qui nous permette de situer notre cité sur la carte des événements majeurs.*

On a lu dans la communication CO12.10 qui présentait le bilan de la dite manifestation et je cite encore une fois : *qu'une réflexion de fond est engagée sur le principe de la pérennisation d'une manifestation d'envergure, plutôt annuelle, qui posséderait son identité propre, comme peuvent l'être le festival de Jazz pour Montreux, ou le Paléo pour Nyon. Il s'agit par-là même d'offrir une manifestation hors du commun aux yverdonnois, mais au-delà de permettre de focaliser l'attention de la Romandie ou de la Suisse, très régulièrement, sur la Cité. Les retombées économiques et touristiques sont sensibles, même si les critères de mesure ne sont pas aisés à établir.* Et le présent rapport dont nous parlons fait mention du rayonnement international du festival Sonisphère. Malheureusement, un an après, force est de constater que nous n'avons pas vécu de nouvel événement de cet envergure et qu'il n'en ai pas envisagé dans les mois à venir.

Notre Journal régional titrait récemment : *un an après Sonisphère, le souffle est retombé !* Je trouve dommage pour ne pas dire dommageable et c'est le sens de mon intervention, qu'un sujet d'une telle ampleur pour notre ville ne puisse pas être traité avec un degré de priorité supérieure.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Vous faites effectivement référence aux articles qui ont paru un an après.

C'est vrai que pour avoir une grande manifestation, une manifestation d'envergure, ont parle de plusieurs dizaines de milliers de personnes, il faut qu'il y ait beaucoup de conditions qui soient réunies. Il faut qu'un groupe, un artiste soit en tournée au bon moment, à la bonne date, que le Parc des Rives soit libre, que les budgets fonctionnent, ça veut dire qu'il y a beaucoup d'éléments qui doivent être réunis en même temps, au même moment.

Cette année, malheureusement, ça n'a pas été le cas, il y a d'autres événements importants, il y en a un très important tout soudain au Parc des Rives alors, ce sera un événement sportif et pas culturel cette année. Mais cela veut dire que le groupe de travail dont vous parliez au début, effectivement, est mis en place. On y travaille, il y a un groupe événementiel, il y a plein de choses qui se mettent en place, mais j'ai aussi très peu de moyens dans mon service, tout nouveau, tout récent. Pour l'instant, je suis vraiment navrée, ce n'est pas possible d'en faire plus.

Nous sommes bien sûr toujours en contact avec l'organisateur soit de Sonisphère, soit Opus One, qui avait organisé la manifestation l'année passée. Ils savent, ils connaissent le lieu, ils ont vu que cela avait bien marché, que la ville et ses différents services avaient répondu à leurs attentes. Ils savent aussi que s'ils ont un artiste qui est disponible et qui souhaite venir sur un terrain et pas un stade, ils seront les premiers à nous contacter. Donc, moi je ne désespère pas, mais on ne peut pas arriver chaque année, forcément, à organiser un tel événement.

Peut-être, vous souvenez-vous qu'il y a quelques années, la ville de Vevey avait organisé sur la place du marché un "One night with Elton John" qui leur avait bien plu et ils ont voulu pérenniser également ce concept "One night with", eh bien, il n'y a pas eu d'autre édition parce que ce n'est pas si évident que ça que toutes les conditions soient réunies pour réaliser un tel événement.

Bien sûr que nous y travaillons. Nous travaillons aussi sur les autres manifestations de la ville qui ont lieu régulièrement et que vous connaissez.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.18PR tel qu'amendé est accepté à une très large majorité et quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation 11.2 ;**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2012;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2013.

**10. PRÉAVIS
NO PR13.14PR****CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2012 D'YVERDON-LES-BAINS**

🗨️ MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Catherine CARP donne lecture des remarques et des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée Comptes 2012 à la page 9 et vous propose de procéder comme l'année précédente, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page. Merci également au secrétariat et aux scrutateurs d'avoir l'œil afin que nous puissions repérer les personnes qui cherchent à s'exprimer.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Selon La Région du 10 juin 2013, chaque passage à la STRID d'un citoyen de notre commune générerait un coût de Fr. 9.25.

Ma question est la suivante : ce montant reflète-t-il la réalité ou n'est-ce pas plutôt le coût global facturé à notre commune, divisé par le nombre de passages ? Autrement-dit, qu'il y ait une personne qui passe ou qu'il y en ait mille, le résultat final est exactement le même, mais évidemment, quand on le divise par le nombre de passages, forcément que cela fait une certaine

*Discussion sur les
comptes 2012
4 Service des travaux et
environnement
455 Déchets
455.35.26 Gestion
STRID SA*

différence.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Réponse à l'article du Journal La Région paru le 10 juin 2013 et intitulé "plus de Fr. 9.-- le levé de barrière" :

Pour rappel, la convention signée le 13 janvier 2012, qui lie la STRID avec la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, stipule sur demande exprès de la Municipalité, datée du 19 janvier 2010 que :

- a. les charges fixes sont réparties proportionnellement à la population des communes utilisatrices.
- b. Les charges d'exploitation proportionnellement au nombre de passages.
- c. Les charges de traitement des déchets proportionnellement au nombre de passages.

Ce système avait été demandé afin que les communes qui ne disposent pas de points de collecte sélectifs ou de système de collecte au porte-à-porte pour le papier-carton et le compost, notamment, s'acquittent des frais engendrés par le nombre élevé de passages de leurs citoyens. Les frais de location (mise à disposition de l'infrastructure indépendamment de la fréquence d'utilisation) de la déchetterie de la STRID étant répartis proportionnellement au nombre d'habitants, sont de Fr. 6.07 par habitant pour les communes bénéficiaires en 2012. En reportant ce montant au nombre de passages des deux communes qui bénéficient de cette installation, on arrive à des coûts mentionnés dans le rapport de gestion 2012 de la STRID, valeur qui n'a aucune signification, comme elle a été reprise dans l'article de La Région du lundi 10 juin 2013.

Pour Yverdon ce qui est important et qui démontre l'efficacité de cette installation en complément de la logistique des déchets en place, ce sont les chiffres suivants :

- Pour chaque passage, l'apport volontaire, principalement en voiture, est **de 30 kg**.
- Le coût pour **la location et l'exploitation** de la déchetterie ressource s'élève à **20 cts/kg**, (30 cts/kg avec le traitement).

Comparativement, les coûts de l'exploitation et l'entretien des points de collecte sélectifs s'élèvent à 30cts/kg, soit 50% supérieurs à ceux de la déchetterie. La quantité moyenne déposée par habitants est estimée à 4 kg par passage.

En aucun cas il ne faut opposer les infrastructures entre elles. Le système des déchets est conçu globalement pour répondre au mieux aux besoins de la population, tout en maîtrisant les coûts. La logistique s'articule sur quatre piliers :

1. **La collecte porte-à-porte** hebdomadaire et bihebdomadaire pour les fractions les plus lourdes (incinérables – papier/carton – compost et encombrant).
2. **Un réseau de points de collecte sélectifs** pour le désapprovisionnement quotidien ou hebdomadaire, selon les besoins pour les déchets ménagers recyclables (verre – alu/fer blanc – PET). Réseau qui permet à chacun de s'y rendre à pied ou en vélo prioritairement, mais qui n'exclue pas les autres modes de transport.
3. **La déchetterie ressource** qui elle, permet à chaque ménage de déposer tous les déchets ménagers à la fréquence qu'il souhaite. Les chiffres montrent que l'usage est conforme aux attentes avec un poids de 30 kg/passage.
4. **La reprise en magasin** des contenants, appareils électriques, piles, etc...

La combinaison de ces quatre modes de désapprovisionnement a permis à la Commune de maintenir son taux de recyclage à 60%, et sans fléchissement, depuis l'introduction de la taxe au sac, de diminuer les coûts de gestion des déchets de manière exemplaire et d'offrir, grâce à STRID SA, une déchetterie intercommunale modèle et enviée loin à la ronde.

En conclusion :

Il faut utiliser notre déchetterie communale pour les grandes quantités de déchets et les transports en voiture et privilégier les points collectifs sélectifs pour les petites quantités, dites « hebdomadaires ».

Un voyage à la déchetterie STRID ne coûte donc que 20 cts par kilo déposé, toutes fractions confondues ! Et c'est ce chiffre-là qu'il faut retenir.

Toutes ces mesures ont un but, même plusieurs buts :

- La propreté de la ville.
- La gestion rigoureuse des dépenses publiques.
- La mise à disposition des habitants de notre ville, un outil performant de gestion des déchets.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2012		Budget 2012	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	13'479'183	1'549'480	13'710'000	1'546'500
Finances	34'035'461	117'292'405	31'618'600	111'910'400
Urbanisme et bâtiments	22'978'012	7'904'818	22'144'300	7'622'930
Travaux et environnement	21'901'037	7'807'116	21'832'590	7'725'900
Jeunesse et cohésion social	33'357'479	7'369'708	32'642'800	6'131'800
Police et sports	24'031'102	9'156'756	23'784'150	8'413'500
Culture et tourisme	8'747'998	1'840'106	8'629'390	1'943'600
Service des énergies	56'182'726	62'198'385	58'108'120	64'365'700
Totaux	214'712'998	215'118'774	212'469'950	209'660'330
Excédent de revenus		405'776	2'809'620	

Autofinancement

	Comptes 2012	Budget 2012
Résultat de l'exercice	405'776	-2'809'620
Amortissements	16'125'153	14'207'250
Attributions aux fonds	6'803'309	2'955'150
Prélèvements aux fonds	-1'744'074	-88'000
Autofinancement	21'590'164	14'264'780

Discussion sur
l'ensemble des comptes
2012

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je tiens ici à rebondir sur la remarque de la Commission des finances en relation avec les recettes fiscales sur les personnes morales, dont la Commission constate, visiblement à l'unanimité, que son taux est extrêmement faible pour une ville de la taille d'Yverdon-les-Bains : 8% des recettes totales.

Je constate par ailleurs que le chiffre absolu, selon le compte 210.4011 sur lequel nous avons passé, est en diminution par rapport à l'année dernière. Il l'est d'ailleurs aussi par rapport à l'année précédente, si j'ai bien lu les tableaux.

Ma question est donc la suivante : est-ce que la Municipalité compte entreprendre une réflexion de fond concernant une politique relativement sérieuse d'accueil des entreprises sur sol yverdonnois, qui serait créatrice d'emplois, d'une part, et bien sûr source de recettes fiscales supplémentaires, d'autre part, sachant que, et la presse en a fait largement l'écho, notre marge d'autofinancement malheureusement, est à la baisse ?

Merci de vos réponses.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est la deuxième fois ce soir que j'entends : "politique sérieuses d'accueil des entreprises à Yverdon-les-Bains" et je suis un peu surpris de ce terme, comme si nous ne faisons pas les choses sérieusement à la Municipalité ou dans les Municipalités qui se succèdent à la tête de cette ville.

Le problème est structurel, Mme et M. les Conseillers. Notre région et notre ville en particulier est formée, sur le plan des entreprises, sur le plan économique, d'un tissu très dense de petites et moyennes entreprises, vous le savez bien. C'est à la fois une faiblesse sur le plan fiscal, mais c'est aussi une richesse, parce que lorsqu'une de ces entreprises doit fermer, eh bien, ce n'est pas le cataclysme que nous avons connu, par exemple dans notre région, mais que d'autres ont connus ailleurs dans ce canton, dans ce pays.

Donc on peut regretter que ces entreprises ne payent pas plus d'impôts, mais on peut se réjouir que le tissu économique de notre région soit aussi dense. C'est un des atouts, un des attraits de notre région, c'est aussi un des enjeux majeurs pour la suite, ces prochaines années, que ce tissu soit constitué d'entreprises du secteur secondaire, donc d'entreprises productrices et pas seulement d'entreprises de services.

Alors, c'est vrai, nous n'avons pas comme à Vevey : Nestlé, nous n'avons pas comme à Lausanne : Philip Morris et tant d'autres, nous n'avons pas comme à Ballaigues : Dentsply Maillefer, c'est vrai, mais on n'attire pas une des deux cents entreprises les plus contributrices du canton comme ça, en offrant des terrains, en offrant tous ce que l'on peut offrir, c'est une politique d'entreprise qui nous échappe très largement. Je crois que nous avons démontré et nous démontrons encore, nous faisons des efforts pour attirer des entreprises dans notre région, pour attirer des entreprises de grande qualité, très prometteuses sur l'avenir, je pense notamment, puisque vous avez dû vous prononcer sur cette question, à la société Colibrys qui va venir s'installer dès le mois d'octobre sur le site d'Y-Parc. C'est une petite et moyenne entreprise. C'est huitante emplois dans un premier temps, ce n'est pas énorme évidemment. Ce n'est pas une société qui va, de nouveau, nous rapporter des masses d'impôts, des masses de recettes fiscales, mais c'est une entreprise qui est prometteuse, parce qu'elle va, elle-même, comme nous l'avions dit à l'époque, générer l'arrivée d'autres entreprises aussi spécialisées qu'elle dans un segment de marché qui est, je le répète, très prometteur.

C'est ça la stratégie que nous avons, parce que nous y croyons, parce que nous pensons que les PME sont vraiment celles qui sont porteuses d'avenir, celles qui créent de la valeur, qui créent de l'emploi, beaucoup d'emplois en proportion de leur taille. Il faut quant même savoir que c'est les principaux pourvoyeurs d'emplois en Suisse, ce ne sont pas les grandes entreprises, si on les

compare. Donc c'est ça qui nous intéresse, c'est de faire vivre l'économie et si, par hasard, par bonheur, par chance, mais c'est plus une question de chance que d'autre chose, qu'un grande entreprise très bonne contributrice venait s'installer dans notre ville, et bien nous en serions très heureux.

Mais je vous rappelle aussi que, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous l'avons aussi dit au Canton, nous l'avons dit au DEV (Développement économique - Canton de Vaud), à l'institution qui fait de la promotion économique exogène dans ce Canton, que nous étions insatisfaits des résultats pour notre région des activités du DEV. Le DEV va chercher des entreprises. Chaque année, ces résultats sont publiés, des résultats qui sont relativement bons, peut être un peu moins l'année dernière, mais relativement bons. Des entreprises étrangères viennent s'établir en Suisse, mais elles viennent s'établir essentiellement sur l'arc lémanique et le DEV que nous critiquons, mais n'a pas non plus les moyens d'obliger ou de valoriser plus que ça notre région si des entreprises veulent rester entre Lausanne et Genève, et c'est ce qu'elles font encore aujourd'hui, malgré le fait qu'on ne trouve bientôt plus de terrain, et bien, il n'y a pas de moyen de lutter là-contre.

Donc je crois que cette stratégie que nous avons mise en place, que nous valorisons aussi par le biais d'Y-Parc et de l'incubateur avec la création de nouvelles entreprises dans cette région, qui vont rester ici par la suite, qui vont se développer et les premiers résultats de l'incubateur sont très très prometteurs. Cette stratégie là est celle que nous entendons retenir, et ma foi, ça se fait un peu au détriment des recettes fiscales, mais de toute façon, comme je vous l'ai dit, je ne crois pas que nous ayons une grande marge de manœuvre à ce sujet.

Mais je reviens sur le début de mon intervention, nous faisons les choses de manière sérieuse. La politique en la matière est sérieuse avec tous les partenaires que nous avons, que ce soit le SPECo (Service de la Promotion économique et du Commerce du canton), l'ADNV, Y-Parc et toutes les associations et institutions qui travaillent pour la promotion économique d'innovation dans ce Canton, elles sont nombreuses, le travail se fait et ce n'est pas pour rien que le Canton de Vaud est aujourd'hui un des cantons les mieux placés sur l'échiquier économique suisse, mais aussi européen.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

J'ai pris bonne note du souci municipal d'assurer ou de, respectivement, provisionner les montants nécessaires à la recapitalisation de la caisse intercommunale de pension, mais en parcourant rapidement la page 115 du rapport des comptes sur les mouvements des différents fonds, je constate un parfait équilibre qui, je pense, n'est pas fortuit entre la diminution du fonds réservé aux investissements futurs et l'augmentation du fonds, respectivement, sa création, pour la recapitalisation de la CIP, dans les deux cas, il s'agit exactement du même montant de deux millions.

Donc, j'ai tendance à penser que le provisionnement d'une charge de fonctionnement, à savoir la couverture du dû patronal aux employés communaux pour garantir leur retraite, se fait, en l'occurrence, au détriment des moyens réservés par les décisions préalables ou anciennes du Conseil en matière de réserve sur investissements futurs. Ceci m'inquiète quelque peu, dans la mesure où nous savons que notre Commune est appelée à de gros investissements de toutes natures d'ailleurs, dans les prochaines années. Ceci est ma première question.

Je profite de la parole pour en poser une deuxième, je constate l'augmentation systématique des trois fonds qui sont consacrés au développement durable : le compte des énergies renouvelables, le fonds pour l'efficacité énergétique, le fonds pour le développement durable. Quelle est la politique municipale, à savoir thésauriser pour réaliser de nouveaux gros investissements ou bien profiter de ces moyens pour obtenir un maximum d'effets de levier, y compris à l'égard des investisseurs privés, qu'ils soient publics ou personnes physiques ?

Merci de vos réponses, si vous voulez donner suite à mes questions.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je crois que vous faites un amalgame, un raccourci qui n'a pas lieu d'être. Ce n'est pas parce qu'on prélève deux millions à un fonds et qu'on crée un nouveau fonds de deux millions, qu'il y a forcément un lien entre les deux. Le prélèvement de deux millions a été fait pour des investissements que vous avez voté, vous avez d'ailleurs voté ces prélèvements dans les articles qui vous étaient soumis. Donc cela n'a aucun lien.

Si nous avons décidé de mettre deux millions pour la recapitalisation de la Caisse de pension, c'est parce que nous avons la possibilité de le faire cette année et que nous savons que pour les dix-sept prochaines années, la commune d'Yverdon-les-Bains va devoir mettre chaque année Fr. 900'000.-- pour cette recapitalisation. Ce n'est pas un montant anodin, Fr. 900'000.-- c'est une grosse somme et lorsque nous pouvons le faire, nous mettons l'argent là-dedans. On aurait pu le mettre évidemment dans un autre fonds, ça marque la volonté. Un fonds est une marque de volonté politique d'aller dans un sens. La volonté politique aujourd'hui, qui nous est imposée, c'est la recapitalisation de la caisse de pension, parce que c'est une priorité pour l'ensemble des employés qui sont concernés et parce que nous n'avons pas le choix, vous savez que cette recapitalisation a été décidée par l'assemblée générale de la CIP. Ça c'est pour la première partie de la réponse.

La deuxième partie concerne les fonds que vous avez évoqués, les fonds pour l'énergie, l'efficacité énergétique, le développement durable, etc. Ces fonds sont affectés, c'est-à-dire que la taxe qui est prélevée sur votre facture d'électricité, sur la facture d'électricité de tous habitants de la ville, doit être affectée à des mesures qui visent un but précis, buts qui sont fixés dans un règlement de ces fonds et qui déterminent la manière dont on peut dépenser l'argent. Donc pour ce qui est de l'efficacité énergétique, ça doit avoir un lien avec le développement des énergies renouvelables. Nous prélevons dans ce fonds des moyens pour soutenir des entreprises privées ou des initiatives privées plutôt chaque fois que nous le pouvons. Nous sommes toujours à la recherche de projet. Nous le faisons aussi dans le cadre du développement durable. Nous soutenons des projets à la fois internes, mais surtout externes à l'administration communale et par ailleurs, nous développons une politique et prochainement, vous aurez l'occasion de lire un préavis à ce sujet, une politique en matière de développement des énergies renouvelables qui va solliciter beaucoup les moyens dont nous disposons. Donc, il ne faut pas vous inquiéter, M. le Conseiller, nous allons vous proposer différentes manières de dépenser l'argent qui se trouve dans ces fonds.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes 2012, elle n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur comptes 2012

Le PR13.14PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2012 est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**11. ELECTION DU
BUREAU DU CONSEIL
COMMUNAL POUR
L'ANNÉE 2013-2014.**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2013-2014.

Nous débutons par l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil.

*Election du Président ou
de la Présidente du
Conseil*

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Pierre CHERBUN :

Mes excuses M. le Président, j'enregistrais encore les réponses municipales de ma précédente intervention !

Le groupe de l'Union Démocratique Fédérale et des Verts'libéraux a le plaisir de vous proposer M. Jean-David CHAPUIS à la présidence du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Né à Orbe en 1962 et hormis trois années passées à Denges, il a depuis vécu à Yverdon. Il y a fait ses classes jusqu'à l'obtention de son CFC de mécanicien-électricien au CPNV. Marié depuis 1984 et père de deux jeunes adultes âgés de 24 et 22 ans, il exerce son métier depuis 26 ans dans la même entreprise.

Entré au Conseil Communal en janvier 1998, il a depuis été réélu à chaque législature. Scrutateur en 2002, il a également présidé la Commission des affaires immobilières. Second puis 1^{er} vice-président, il a connu, ces deux dernières années, le rythme effréné des fins de semaine d'élection et de votation, où son calme, son efficacité et sa rigueur ont largement contribué à leur bon déroulement.

Je vous demande donc de soutenir la candidature de M. Jean-David CHAPUIS dont l'honnêteté, le sens de l'équité et l'écoute garantiront la qualité des travaux de notre Conseil.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul. Le scrutin est ouvert.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 88
Bulletins rentrés	: 88
Bulletins blancs	: 2
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 88
Majorité absolue	: 45
Il y a 4 voix éparses	

Vote

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS est élu Président avec 82 voix.

(Applaudissements)

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

M. le Conseiller, cher Jean-David, je vous félicite chaleureusement pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je m'y attendais un peu, j'ai préparé un petit mot.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Je vous remercie très sincèrement pour cette élection. C'est avec grand plaisir et quelques appréhensions et surtout beaucoup d'émotion que je vais me trouver Président du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour ces prochains mois.

Il y a deux an, lors de mon élection comme 2^e Vice-président, je me suis dis : j'ai le temps de me préparer, c'est loin, mais le temps passe vite et c'est déjà mon tour. Je vais faire tout mon possible pour honorer cette fonction.

Je vous remercie de votre confiance et de votre indulgence.

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election du ou de la 1^{ère}
Vice-président(e) du
Conseil

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous passons maintenant à l'élection du ou de la 1^{ère} Vice-président(e) du Conseil communal.

Merci à l'assemblée de me soumettre une candidature.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le groupe des Verts est très heureux de vous présenter ce soir la candidature de Carmen TANNER, à la 1^{ère} vice-présidence de ce Conseil.

Née en 1982 à Method, elle s'est installée il y a une dizaine d'années à Yverdon, ville à laquelle elle est évidemment très attachée. Lors de son élection à la 2^e Vice-présidence, l'année dernière à la même époque, elle nous avait expliqué l'anecdote qui l'avait poussée à s'investir plus encore dans ce Conseil en postulant au Bureau. Elle nous avait alors conté, comme elle sait si bien le faire d'ailleurs, les railleries de ses collègues de bureau lorsqu'elle évoquait ses craintes de devenir une "BOBO". Une BOBO à Yverdon ! Impossible lui avait-il répondu, sous-entendu bien sûr qu'Yverdon n'était que la lointaine campagne éloignée de Lausanne, voir même de Genève.

Piquée au vif, comme elle sait si bien l'être aussi, elle s'est alors donnée comme mission de porter haut les couleurs de notre ville. C'est donc ce qu'elle fait. Elle le fait d'ailleurs depuis plusieurs années maintenant. Entrée au Conseil en 2006, elle a soutenu et porté de nombreux projets, toujours en lien avec ses intérêts : l'environnement bien sûr, mais aussi la participation citoyenne ou la qualité de vie pour toutes et tous.

Son parcours professionnel reflète également ses divers intérêts. Licenciée en sciences sociales, elle a complété sa formation par un postgrade en urbanisme durable. Elle est passée ensuite par vélopass, puis par l'ATE et maintenant, elle est chargée du programme jeune au WWF suisse, des intérêts, donc qui lui collent à la peau.

C'est donc avec un grand plaisir que ce soir, je vous propose la candidature de Carmen TANNER à la 2^{ème} vice-présidence, même si c'est clair que si elle accède l'année prochaine au perchoir, son enthousiasme, sa force de proposition nous manqueront un peu dans nos rangs.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Merci Mme la Conseillère, je suppose qu'il s'agit bien de la 1^{ère} Vice-présidence... on est bien d'accord.

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons toujours à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, pas de « OUI » pas de « NON », sinon c'est nul.

Je demanderais également à la réalisation audiovisuelle de ne pas filmer les Conseillers qui sont en train de voter et si vous avez vraiment besoin d'un sujet, je suis là, il n'y a pas de problème ! Le scrutin est ouvert.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 88
Bulletins rentrés	: 88
Bulletins blancs	: 17
Bulletins nuls	: 1
Bulletins valables	: 87
Majorité absolue	: 45
Il y a 4 voix éparses	

Vote

Mme la Conseillère Carmen TANNER est élue Vice-présidente avec 66 voix.

(Applaudissements)

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Mme la Conseillère, chère Carmen, comme le veut l'usage, je vous félicite chaleureusement pour votre élection et vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci M. le Président. Chers collègues, comme on dit en bon vaudois, et je le dis ici, je suis une véritable pipelette. Mais lorsque je suis émue, c'est tout autre chose, c'est bien le contraire. Du coup c'est en toute simplicité que j'aimerais vous remercier pour cette confiance, que vous me donnez, que vous me témoignez.

Je me réjouis de continuer à œuvrer au sein du Bureau qui travaille dans une extrême collégialité et convivialité et cela aux côtés de notre nouveau Président, M. Jean-David CHAPUIS.

Merci encore de tout cœur.

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous passons maintenant à l'élection du ou de la 2^{ème} Vice-président(e) du Conseil.

J'attends une proposition de l'assemblée.

*Election du ou de la
2ème Vice-président(e)
du Conseil*

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Le groupe PLRY a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Catherine CARP pour la 2^{ème} vice-présidence de notre Conseil.

Mme CARP, dont je tairais son âge vu qu'il s'agit d'une dame est née à Lausanne où elle y a suivi sa scolarité. Après une école de secrétariat, elle a suivi une école d'infirmières à Zurich.

Elle est venue s'installer à Yverdon-les-Bains en 1989 avec sa famille composée de 4 enfants et son mari, pédiatre dans notre ville.

Elle entre au Conseil communal en décembre 2005 sur la liste complémentaire libérale. Elle est élue au Conseil en 2006 et en 2011. Membre de la Commission de gestion lors de législature 2006-2011, elle en devient Présidente en 2009, charge qu'elle assumera également en 2010. En 2011, elle change de commission permanente pour passer à la Commission des finances et en assume la présidence cette année, soit 2012-2013.

Mme CARP est donc une personne très impliquée dans notre cité et non seulement sur le plan politique, puisqu'elle fait également partie de nombreux comités et est membre d'associations aussi bien culturelles que sociales.

Elle a une passion pour le chant puisqu'elle chante A Capella et elle pourra peut-être, si vous soutenez sa candidature, nous dire quelque mot en chantant lorsqu'elle se retrouvera au perchoir... !!??!

La motivation de Mme CARP est donc démontrée par ses engagements passés et actuels, et je vous incite à soutenir sa candidature.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons toujours à bulletin secret. Je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote. Les consignes sont les mêmes que précédemment, cela vaut également pour la retransmission audiovisuelle. Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, pas de « OUI » pas de « NON », sinon c'est nul. Le scrutin est ouvert.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie nos huissiers de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 88
Bulletins rentrés	: 88
Bulletins blancs	: 15
Bulletins nuls	: 2
Bulletins valables	: 86
Majorité absolue	: 45
Il y a 5 voix éparses	

Vote

Mme la Conseillère Catherine CARP est élue 2^e Vice-présidente avec 66 voix.

(Applaudissements)

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Mme la Conseillère, chère Catherine, je vous félicite pour votre élection et comme le veut la coutume, je vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, C'est un privilège que vous m'accordez ce soir et je vous en remercie.

Je me réjouis de pouvoir œuvrer dans le Bureau, dans un premier temps, et je le ferai selon ma conscience et mes capacités.

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election de deux scrutateurs ou scrutatrices.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateurs ou scrutatrices, la présidence étant élue. J'attends vos propositions.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS comme scrutatrice.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. le Conseiller Harry THONNEY qui est actuellement vice-président ! Rectification vice-scrutateur.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs doit être faite au scrutin de liste, toutefois, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons procéder aux élections successivement.

Vote à main levée

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS est élue scrutatrice à l'unanimité.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à cette charge.

Vote à main levée

M. le Conseiller Harry THONNEY est élu scrutateur à l'unanimité.

M. le Conseiller, même si vous n'êtes pas parmi nous ce soir, je vous félicite tout de même pour votre accession à cette charge.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election des deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous devons élire maintenant deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes.

J'attends à nouveau vos propositions.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Le groupe socialiste a l'avantage de vous proposer la candidature de Mme Claire-Lise DETREY.

M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer M. Pascal GAFNER.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs suppléants doit également être faite au scrutin de liste, mais nous avons à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir: Je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée. Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Il n'y en a pas.

Nous allons procéder à l'élection de la même manière que tout à l'heure.

Vote à main levée

Mme la Conseillère Claire-Lise DETREY est élue scrutatrice suppléante à l'unanimité.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à cette charge.

Vote à main levée

M. le Conseiller Pascal GAFNER est élu scrutateur suppléant à l'unanimité.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection.

Je peux vous dire désormais que nous avons donc un nouveau Bureau pour l'année 2013-2014.

Je prie les trois nouveaux membres du Bureau de bien vouloir venir vers nous à la fin de la séance, pour les communications de service.

Je vous donne une information supplémentaire : les différentes élections qui viennent de survenir entraînent des modifications dans le groupe UDF/Vert 'libéral' : la présidence du groupe sera assumée par M. Pierre CHERBUIN dès le 1^{er} juillet prochain, en remplacement de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS qui vient d'accéder à la présidence de notre conseil.

**12. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS ayant été élu à la présidence de ce Conseil, il est réputé démissionnaire des commissions permanentes dans lesquelles il siégeait, dont la Commission des affaires immobilières. Par ailleurs, M. le Conseiller Walter MÜLLER a également démissionné de sa fonction de membre suppléant de la Commission des affaires immobilières, cette dernière se retrouve avec deux sièges à repourvoir, un de membre et un de membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Le groupe UDF/Verts/libéraux a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Walter MÜLLER comme membre à la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe UDF/ Verts'libéraux a le plaisir de vous présenter mon préopinant, à savoir M. Pierre CHERBUIN, au poste de suppléant de la Commission des affaires immobilières.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Merci MM les Conseillers, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée, le groupe des deux candidatures. Y a-t-il une objection à procéder de la sorte ? Cela ne semble pas être le cas.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Walter MÜLLER est élu** membre à la Commission des affaires immobilières et **M. Pierre CHERBUIN est élu** membre suppléant.

La Commission des affaires immobilières est à nouveau complète. MM. Walter MÜLLER et Pierre CHERBUIN, je vous félicite tous deux pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**13. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION.**

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

M. Jean-David CHAPUIS était également membre suppléant de la Commission de gestion, cette dernière se retrouve donc avec un siège à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Nous prenons les mêmes et nous continuons, le même groupe a l'honneur de vous proposer la même personne, M. Walter MÜLLER comme membre suppléant de la Commission de gestion.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Conseiller. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée. Y a-t-il une objection? Cela ne semble pas être le cas.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Walter MÜLLER est élu** membre suppléant à la Commission de gestion.

Cette commission est donc au complet. M. Walter MÜLLER, une fois de plus, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette importante commission.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Mobilier urbain du Parc des Rives.)

Ma question concerne le mobilier urbain récemment placé dans l'allée principale du Parc des Rives.

Le Parc des Rives est un lieu de détente; de très jeunes enfants circulent à vélo ou en trottinette dans l'insouciance sans se préoccuper de ces obstacles qui peuvent devenir extrêmement dangereux.

Actuellement ces bancs sont utilisés pour faire des acrobaties en skate : ce genre de sport va

très rapidement détériorer ce matériel.

Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de trouver un endroit mieux approprié afin d'éviter des accidents ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Ces bancs ont deux objectifs.

Un des objectifs est qu'on pense qu'ils répondent à un besoin, une envie des utilisateurs du Parc de pouvoir avoir un mobilier urbain un peu plus original que la moyenne de ce qu'on voit d'habitude et sur lequel ils peuvent, sur le modèle plus estival, plus "plage", se reposer, se coucher, bouquiner dans une position moins assise que sur d'autres bancs. Je crois que cet objectif-là est atteint dans ce sens, où nous avons pu constater, sans avoir, bien sûr, fait de statistique, mais que ces bancs étaient, quand le temps le permet, régulièrement utilisés par des gens qui en avaient l'air satisfaits.

Le deuxième objectif de ces bancs et c'est là que je réponds à votre question, c'était de contribuer à la fermeture du Parc des Rives d'une manière générale et du Quai de Nogent, en particulier, à la circulation, complété par un système de bornes à l'entrée du Quai de Nogent, puisqu'il s'agit aussi de marquer, pour les utilisateurs du Parc, pour les piétons, pour aussi les cyclistes, le fait que cet espace leur appartient et n'appartient pas aux voitures puisqu'il s'agit d'une zone piétonne, tout en laissant bien sûr l'espace nécessaire à la fois pour les voitures qui doivent accéder au site et qui en ont l'autorisation de passer, et pour les cyclistes et autres utilisateurs de trottinette d'avoir un espace quand même largement suffisant à disposition pour pouvoir passer sans devoir se trouver à devoir trop slalomer autour de ces bancs.

Mon impression, qui n'est pas la vôtre à l'évidence, Mme WAGNIÈRE, est que l'espace laissé à disposition des cyclistes ou autres utilisateurs d'engins à deux roues est largement suffisant. Après, je veux bien croire que les enfants ne sont pas toujours attentifs, mais j'imagine que ces bancs ont quand même un intérêt, malgré le fait qu'ils pourraient entrer en collision avec eux. Je pense que les enfants savent, parce qu'ils sont aussi cyclistes en ville et bien, quand on est cycliste, il faut être un minimum attentif.

Après, la question du skate, c'est vrai qu'elle est autre. Ces bancs, mais comme tous les autres bancs qui sont posés ailleurs, sont souvent utilisés par des skateurs. De dire que, pour éviter que les skateurs les utilisent, il faut les supprimer, cela me paraît faire un raccourci un peu dommageable, sachant que, comme je vous le disais, ces bancs, l'impression que j'ai et que je partage avec d'autres, c'est qu'ils ont, qu'ils commencent, disons, puisqu'ils sont là depuis très peu de temps, à rencontrer leur public.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je vais répondre. Premièrement, je n'ai pas parlé de voiture, ce n'est pas ça. Les bancs qui sont le long de la Thièle, on n'en discute pas, c'est les bancs qui sont au milieu de l'allée principale quand on arrive ici au Parc des Rives. Et moi je parle des enfants en bas âge. J'ai jamais dit que, non...hein hein, on n'est pas sur la même longueur d'onde.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Le plan des investissements / quartier St-Georges)

La lecture du plan des investissements pour 2013-2022 nous fait apparaître en page 8 un montant de Fr. 360'000.-- pour la création d'une zone à 30 km/h dans le quartier St-Georges ainsi qu'un montant de Fr. 105'000.-- pour le goulet du pont de Montagny. Sachant la longueur des procédures, études, mises à l'enquête, préavis, crédits, etc. je souhaite savoir où nous en

sommes aujourd'hui. Dans l'association de quartier St-Georges, les commerçants de la zone, les habitants de la rue du Cheminet, tous sont concernés. Je signale que dans le jugement lié à la réouverture du Pont de Montagny il était demandé à la Municipalité de reprendre et les études et les contacts avec les recourants.

J'adresse à M. le Syndic la simple question suivante : Où en sommes-nous ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, comme vous le savez, nous avons prévu de mettre en place une zone 30km/h dans le secteur, c'était lié aux différents aménagements qu'a évoqués M. le Conseiller COCHAND.

Le tribunal en a décidé autrement, nous devons donc reprendre les études, mais pas seulement les études dans le secteur du quartier de St-Georges, c'est, depuis l'automne dernier, toutes les études relatives à la mobilité dans la ville et dans l'agglomération que nous devons reprendre, donc ça va nous occuper un certain temps avant que nous puissions représenter un projet pour ce quartier en particulier, mais pour l'ensemble de la ville, de manière générale.

Ces études vont être lancées cette année et devraient se terminer dans le courant de l'année prochaine, donc je ne peux pas vous en dire plus ce soir, je n'ai pas les délais exacts. Tout va dépendre des résultats et de la manière dont nous pourrions les mettre en œuvre progressivement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je me contente de cette réponse pour le moment, je vous en remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Les subventions fédérales pour AggloY.)

Les bonnes nouvelles font toujours plaisir et traditionnellement, en de telles circonstances, on entonnait soit un Gloria soit un Te Deum. Aujourd'hui nous pourrions opter pour un AGGLORYUM car AggloY, et donc Yverdon-les-Bains, peuvent s'attendre à recevoir quelques 10,94 millions de subventions de la Confédération. Cela fait particulièrement plaisir à la population, au COPIL et aussi à celles et ceux qui se sont battus lors de la campagne pour la route de contournement, car la menace avait été brandie à plusieurs reprises que l'on risquait, avec ce projet de route, de perdre des subventions. Or cela ne semble pas avoir été le cas.

L'article de "24 heures" d'aujourd'hui est révélateur. D'autres programmes d'agglomération n'ont pas l'espoir de toucher des subventions. Ils ont pourtant eux aussi présenté des projets. Mais la Confédération doit partager des subventions qui correspondent à une petite partie des demandes, et chacun ne peut pas être servi. Dès lors nous félicitons le COPIL et son président et nous nous réjouissons d'être en bonne place sur la liste des subventionnés. Il convient toutefois de rappeler que si le programme 2012 a pu être envoyé à temps c'est grâce au secours appuyé du Canton, Canton qu'il convient de remercier également ici. Sans lui le bureau d'AggloY, amputé de sa chef n'aurait pas pu mener à bien sa tâche. Or ce bureau à l'heure actuelle, réduit sa voilure et le citoyen qui s'y adresse n'obtient pas ce qu'il est en droit d'attendre. Des rendez-vous promis sont supprimés, reportés et renvoyés aux calendes yverdonnoises. Aucune réponse n'a été donnée à mes questions précises posées lors de la campagne de consultation, or ces questions et surtout leurs réponses sont capitales pour la mise en œuvre de la route de contournement. La mesure 31, présente dans le projet AggloY 2007 prévoyait le passage sous-voie entre le PST et le centre sportif des Isles, soit exactement le tracé proposé pour la partie sud de la route de contournement. Il faut cesser de finasser. La votation populaire a légitimé ce projet

qui faisait partie intégrante du programme AggloY 2007.

Nous venons d'apprendre que les projets d'AggloY retournent en main des communes. M. le Syndic d'Yverdon reçoit donc de M. le Président du COPIL les nombreux projets yverdonnois, alors hauts les cœurs, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, représentez rapidement au Conseil Communal le préavis des Isles, tronçon 1500-1900 considéré comme le premier maillon de cette route de contournement et dans la cohérence, mettez sur le métier cette mesure 31.

Faute d'un beamer en cette salle ce soir, je reviendrai sur ce sujet des subventions en septembre, moment où on pourra mettre en parallèle ces 10,94 millions et comprendre à quoi ils correspondent par rapport aux 14,9 millions de subventions fédérales qui sont toujours inscrites au plan des investissements entre 2013 et 2022, à la page 8. Vous avez donc deux mois pour que nous obtenions des précisions au sujet de cette comparaisons entre les subventions annoncées aujourd'hui et celles qui sont dans le plan des investissements.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Est-elle munie des 5 signatures réglementaires ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'ai oublié de le faire !

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Y a-t-il 5 personnes dans la salle pour soutenir cette interpellation ? Largement, je m'en doutais un peu, je dois le reconnaître. Donc, nous avons effectivement une interpellation au sens de l'article 65 valide.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il n'y a pas véritablement de question dans votre interpellation.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Non, non.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Donc une interpellation sans question, mais je vais tout de même prendre quelques minutes pour vous donner quelques informations.

Tout d'abord en ce qui concerne le projet d'agglomération de 2^e génération, évidemment, que nous sommes extrêmement contents d'avoir pu maintenir le taux de subventionnement que nous avons eu lors de la 1^{ère} phase à 35% avec un montant à la clé de l'ordre de 11 millions pour différentes mesures qui concernent toutes des mesures mobilité douce et transports publics, donc, toujours dans la ligne que la Confédération s'est fixée pour le financement des infrastructures de transports dans les agglomérations.

C'est vrai, nous avons lors de la campagne concernant la route de contournement, évoqué le risque qu'il y avait que la Confédération ne continue pas à subventionner le projet d'agglomération yverdonnoise et ce risque n'est pas du tout éliminé par la décision que la Confédération a prise et qu'elle a communiqué hier. Pourquoi, parce que la route de contournement ne figure pas dans ce projet de 2^e génération puisqu'il a été déposé, comme vous

le savez, le 30 juin 2012 et que la votation populaire a eu lieu à la fin du mois de novembre de la même année.

Néanmoins, les collaborateurs des différents offices fédéraux qui sont chargés de traiter de ces projets d'agglomérations, lisent la presse, regardent la télévision, écoutent la radio et ont posé un certain nombre de questions quant 'aux conséquences de cette route. Nous avons été les rencontrer, donc nous nous sommes mobilisés pour essayer d'expliquer ce qu'il en était et éviter que dans cette phase-là déjà, la Confédération ne tienne compte de cette route de contournement. Nous nous en sortons bien, malgré quelques remarques dans le rapport de consultation provisoire que nous avons reçu tout en sachant que dans la phase suivante, si tant est qu'on dépose un 3^e volet de projet d'agglomération, mais ça semble quand même assez probable, et bien, le risque est que devant intégrer la route de contournement, nous n'ayons plus de subventions. Mais ça c'est la musique d'avenir, contentons-nous de ce que nous avons aujourd'hui et de ce que ces 11 millions, qui sont les bienvenus, pour financer un certain nombre d'opérations.

Maintenant, nous verrons de quelle manière nous pourrons intégrer la route. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devons revoir l'ensemble du plan de mobilité concernant les transports individuels motorisés et c'est à ce moment-là que nous verrons de quelle manière les choses pourront se passer.

En ce qui concerne la réalisation de la route de contournement, même si la votation est claire et nous ne le contestons pas et nous allons de l'avant pour mettre en œuvre les mesures qui sont prévues pour réaliser ce projet, ce n'est pas si simple que cela, M. le Conseiller, vous le savez bien. Nous nous en sommes déjà bien ouverts et expliqués lors des séances que nous avons tenues avec le comité d'initiative au début de cette année. Mais, néanmoins le travail avance. Nous aurons très prochainement un préavis qui vous présentera la manière dont la Municipalité et son service pilote, le Service des travaux, entend mener l'affaire en vue de la réalisation concrète de cette route. Ce préavis sortira sous quinze jours environ et nous établissons également un nouveau préavis pour ce qui est de l'accès au centre sportif des Isles, comme vous le souhaitez-vous-même, M. le Conseiller.

Donc les choses avancent, peut être pas aussi vite que vous ne le souhaiteriez, mais elles avancent et vous aurez bientôt matière à vous prononcer sur cet objet, c'est-à-dire à la rentrée.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie M. VON SIEBENTHAL et une fois encore, je lui redis ma satisfaction pour ces subventions obtenues.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Interpellation de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Pénurie de médecins à Yverdon-Les-Bains.)

J'imagine que dans cette salle tout le monde connaît la série TV « Grey's Anatomy ». Et bien figurez-vous qu'à Yverdon nous avons également une série concernant des médecins.

Tous dans cette salle, savent que nous avons un manque évident de cabinets médicaux au sein de notre ville, voire de notre région. Nous pouvons même parler de pénurie. Et bien figurez-vous qu'il y a bientôt 2 ans maintenant, des médecins se sont intéressés à s'installer dans notre cité. Et c'est là que la série débute... Je m'explique.

En juillet 2011, un groupe de 2 médecins généralistes ont réalisé une « étude de marché », si j'ose employer ce terme pour cette profession, appuyé par des chiffres provenant de la présidente du Groupement régional du Nord Vaudois de la Société Vaudoise de Médecine.

Cette étude leur permet de souligner que sur le plan médical, il y a depuis quelques années une difficulté de relève, dont 50% de médecins généralistes partiront à la retraite dans les 10 ans à venir. Ces médecins partent sans être remplacé ou sont parfois remplacés par des temps partiels qui ne couvrent pas la totalité du taux d'activité de leurs prédécesseurs. Yverdon est déjà confronté à cette situation.

D'autre part, les EHNV ont vu leur taux d'urgences augmenter de 15 à 20% par an, soit env. 15'500 cas qui ont été vus aux urgences, tous degrés de gravité confondus et dont env. 80% sont pris en charge de façon ambulatoire.

A l'heure actuelle la région du Nord Vaudois doit donc faire face à une pénurie de médecin de premier recours. Il est à relever qu'une partie de la population n'a plus de médecin traitant.

Au vu de ces constats, les médecins en question ont donc envisagé l'implantation d'une nouvelle structure médicale qui pourrait offrir les prestations suivantes :

- 2 à 4 cabinets de médecine de premier recours
- activité de policlinique avec consultation en urgence sans RDV, 5 jours sur 7, soit du lundi au vendredi.
- Interventions de spécialistes en fonction des besoins (par exemple, intervention hebdomadaire d'un orthopédiste ou mise à disposition d'un cabinet pour un spécialiste de type pneumologue, rhumatologue, médecin du sport, etc..)

Leur projet, d'intérêt public, est donc louable et répond surtout à la nécessité d'assurer la relève médicale de demain et de répondre également à notre croissance démographique. Je tiens à souligner que cette policlinique médicale va également générer des emplois pour les citoyens de notre région, à terme entre 10 et 15 emplois, ce qui n'est pas négligeable.

La série prend donc tout son envol, lors de la recherche de locaux. Les premières recherches ont débuté en février 2012 et à ce jour ils n'ont toujours pas trouvé de locaux permettant de les accueillir. Ils ont visité, étudié, même engagé des architectes sur divers sites et au total ont eu 9 endroits plausibles. Certains de ces locaux ne permettaient pas l'implantation de mobilier médical (radiologie, IRM ou autre). Pour d'autres l'accès n'était pas aisé ou encore certains ne possédaient pas de parking, élément pourtant indispensable pour leur clientèle. Au vu de certains critères, les médecins ont tenté une approche envers la Municipalité en mai 2012, afin de trouver une aide dans leur recherche, car au vu des nombreux panneaux de location à Y-Parc, ils pensaient trouver une réponse à leur projet réunissant aussi bien la facilité d'accès, les possibilités de parcage, le passage des bus, etc.. Malheureusement et après plusieurs courriers, tentatives de rencontre, la décision provenant de la Commission d'éligibilité du PST est négative car elle ne correspond pas au type d'affectation stricte décrit dans l'art. 5 du règlement du PPA, mais en est-il de même sous l'angle du nouveau règlement en cours d'étude (art. 8.1) ?

Les médecins ont rencontré la municipalité début juin de cette année afin de leur faire part des démarches entreprises et de leur besoin. A ce jour ils n'ont toujours pas de locaux. Il faut relever que ces médecins ont vraiment de la patience, mais que celle-ci commence à s'user. Dans certaines villes de Suisse, des communes mettent même à disposition des locaux gratuits pour l'installation de médecins, afin d'éviter que le manque de cabinet médicaux s'étiologie. Ce n'est pas ce que demandent les médecins prêts à s'installer dans notre cité.

Notre ville peut-elle se permettre de voir des cabinets médicaux disparaître d'année en année et ne rien faire ?

Je demande donc expressément à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que ces médecins trouvent d'ici au 30 septembre 2013 des lieux répondant à leurs attentes afin de pallier à la pénurie de cabinet dans notre ville et surtout de répondre à un besoin fondamental et social de la population. On ne joue pas avec la santé !

D'autre part, il serait regrettable que ces médecins s'installent dans une commune proche de la nôtre car il y a tout de même des emplois en jeu.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Est-elle munie des 5 signatures règlementaires ? Je le vois d'ici, elle est munie des 5 signatures règlementaires.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Plus.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

5 me suffisent.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, la situation au niveau de la médecine de premier recours est inquiétante, pas seulement à Yverdon-les-Bains, on a des discussions avec nos collègues des villes de l'arc jurassien qui font le même constat que nous. On a de la difficulté à trouver des médecins prêts à remplacer ceux qui partent à la retraite, c'est vrai dans toutes les régions de Suisse romande, voir de Suisse.

Cela est lié à la politique sanitaire de manière générale et aussi à l'évolution de nos modes de vie, puisque de plus en plus de médecins ne souhaitent pas avoir une activité à plein temps, mais essayent de se regrouper au sein de cabinets de groupe pour partager professionnellement et partager aussi leur temps de travail entre leur vie professionnelle et leur vie privée, ce qu'on peut tout à fait comprendre.

C'est vrai que nous avons eu des contacts avec plusieurs groupes de médecins qui souhaitent ouvrir un cabinet de ce type-là à Yverdon-les-Bains. Un premier groupe a finalement renoncé pour des raisons qui lui étaient propres et pas parce qu'il ne trouvait pas de locaux. Mais la question des locaux est la question cruciale, effectivement et dans les discussions que nous avons eues avec le groupe que vous évoquez, Mme la Conseillère, et bien c'est un des points évidemment cruciaux.

L'autre point crucial, c'est de savoir que peut faire la Commune sans transgresser des règles qui sont fixées ou les tordre de telle manière que ça n'aurait plus aucun sens d'avoir un règlement d'affectation du sol. Comment faire pour aider ces médecins, parce que c'est bien dans l'état d'esprit dans lequel nous travaillons avec eux, pour trouver des solutions.

Vous avez évoqué une piste, celle d'Y-Parc. Alors je dirais deux choses à ce sujet-là, d'abord qu'on pourrait remplir tous les bâtiments d'Y-Parc avec toutes sortes d'activités qui n'ont rien à faire dans un site dont le règlement est clair, mais c'est comme dans une zone industrielle, une zone artisanale, en principe, on ne peut y localiser que des entreprises ou des activités qui sont en lien avec ce règlement. La deuxième chose, c'est que dans la situation précise que nous évoquons, eh bien, il y a clairement un intérêt public. Donc la commission d'éligibilité que vous avez évoquée a fait son travail. Son travail est un travail technique, c'est de vérifier qu'une entreprise, qu'une activité est bien conforme au règlement. Si elle ne l'est pas, elle ne peut pas déroger, elle, à cette règle, puisqu'elle doit se déterminer sur la base d'un règlement et de l'application d'un règlement. Seule, la Municipalité peut y déroger et c'est pour cela que dans le règlement, il y a des voies de recours qui sont ouvertes, dont ont fait usage les médecins que vous évoquez, le groupe des médecins qui est en cause, qui a fait usage de son droit de recours

et c'est pourquoi nous les avons rencontrés au début du mois de juin.

Il se trouve que l'hôpital est aussi concerné par cette problématique, vous l'avez rappelé. Les urgences prennent de plus en plus de patients parce que ces patients, d'une part ne trouvent pas de médecins généralistes, mais d'autre part, parce que les urgences situées en plein cœur de la ville avec des médecins compétents sont aussi très attractifs, on le sait, c'est plus facile souvent d'aller aux urgences que de prendre rendez-vous chez son médecin. Aux urgences, on peut y aller sans rendez-vous, et je pense qu'on utilise volontiers cette solution. Cela ne fait pas l'affaire de l'hôpital qui cherche lui aussi, des solutions pour l'ouverture de cabinets généralistes et de policlinique qui pourraient décharger les urgences et en plus offrir des synergies, des collaborations avec les prestations offertes par l'hôpital.

Donc, nous sommes actuellement en discussion avec ces médecins. Nous avons la semaine prochaine, encore, une réunion qui regroupera, non seulement une délégation de la Municipalité et le groupement des médecins concernés, mais également des représentants de l'hôpital pour dégager une solution. La solution d'Y-Parc est toujours là. Si elle est admise, ce sera une solution temporaire, parce que nous avons un bâtiment dans le secteur qui pourra accueillir ce type d'activité mais qui n'est pas encore aujourd'hui, construit, mais c'est une des solutions. Il y en a d'autres et nous aimerions aller au fond des choses pour être sûr que la solution sera la meilleure pour tout le monde.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

M. le Syndic, je vous remercie de votre réponse. Ce qui me ferait plaisir et on espère vraiment que vous trouviez rapidement une solution pour ces médecins avant qu'ils ne partent ailleurs, comme je l'ai déjà dit. Et que dans votre lancée, vous continuiez sur les autres entreprises qui cherchent aussi désespérément soit des locaux, soit des terrains, puisque c'est aussi pour sauver des emplois à Yverdon. Je vous remercie.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Alors sur ce dernier point, les autres entreprises qui cherchent des terrains ou des bâtiments pour y exercer leur activité, il est quand même étonnant de constater que nous avons des bâtiments industriels vides à Yverdon-les-Bains et que les seuls projets qui nous viennent sont des projets qui n'ont rien à faire dans des zones industrielles. Les propriétaires de ces bâtiments ne trouvent pas d'entreprises du secteur secondaire, du secteur d'activité artisanal ou industriel pour occuper ces locaux. Alors, probablement que ces locaux ne sont pas adaptés aux demandes qui sont formulées, mais il est intéressant de constater qu'on a des demandes qui n'ont rien à faire dans ces zones-là alors qu'on dit partout que les entreprises cherchent des bâtiments ou des terrains.

Nous avons, pas plus tard qu'aujourd'hui, adressé à tous les propriétaires dont nous savons qu'ils ont des terrains à disposition, donc qui sont, quelque part, thésaurisés, nous ne savons pas pour quelle raison, pour savoir quelles étaient leur intention aussi à ce sujet-là. Je crois que c'est un travail conjoint, ce n'est pas que la Commune qui possède des terrains qui peut les mettre à disposition. Vous connaissez aussi les difficultés qu'on peut avoir à les mettre à disposition de manière rapide, mais il y a aujourd'hui en ville des bâtiments industriels et des terrains qui sont, semble-t-il, disponibles, qui pourraient être utilisés et offerts à ces entreprises qui cherchent et qui ne trouvent pas, non pas parce que nous ne voulons pas, mais parce que d'autres aussi ont de la difficulté à mettre leur bien à disposition.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'aimerais rebondir sur la remarque de notre Syndic, par rapport à une implantation éventuelle de ces médecins sur Y-Parc et je m'étonne un peu qu'une solution qui serait positive, ne pourrait l'être qu'à titre provisoire, parce que le nouveau règlement, à l'étude, de la commission d'Y-Parc, prévoit pour les aires de services, une possibilité pour ces médecins de venir s'implanter puisque

à ce titre-là, le règlement est plus large que l'actuel.

Dès lors, je m'étonne un peu que, pour ce qui concerne les règles des constructions, on exige à l'heure actuelle des constructeurs, l'application double des règles actuelles du règlement et celles à venir du nouveau règlement, alors qu'en matière d'implantation, on se contente de dire, en refusant une telle implantation pour des médecins, que ce n'est pas en phase avec le règlement actuel.

Donc, simplement, mon intervention pour vous dire qu'une solution dès l'adoption du règlement, me paraît en tous les cas en phase avec l'article dont Mme la Conseillère a rappelé le chiffre, je ne me rappelle plus le chiffre ... 6.1 peut-être. Art. 8.1 Voilà, je m'étonne donc qu'une solution pourrait l'être qu'à titre provisoire à ce titre.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je crois que vous avez mal compris ce que le Syndic disait tout à l'heure. Il s'agit d'une implantation provisoire dans le but, justement de permettre le cas échéant, si les médecins devaient s'installer dans le parc scientifique, de leur permettre de déménager ensuite dans ce fameux bâtiment de service où leur activité serait conforme ou disons beaucoup plus conforme au nouveau règlement du Plan partiel d'affectation.

Donc à ce titre-là, il ne s'agit pas, si le cas échéant, ils allaient au PST de les installer provisoirement là-bas pour les déplacer ensuite dans un autre secteur, même si peut être, d'ici-là, d'autres solutions meilleures pour eux pourraient se découvrir ailleurs en ville, mais il s'agit bien de rendre la situation actuelle la plus conforme possible au futur plan.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avancée du dossier Skatepark, suite motion du 7 février 2013.)

"Si votre ville n'a pas de skatepark, votre ville est un skatepark." Cette citation est de Tony HAWK, un pionnier et promoteur de ce sport.

Ma question à la Municipalité concerne l'état de ce dossier. La motion y référent, amputée du délai contraignant de 3 mois pour présenter un préavis, fut accepté par ce Conseil le 7 février dernier. Il était entendu que ce Conseil recevrait une information dans les 3 à 4 mois.

Prochainement, une délégation de l'association, dont je suis le représentant, est invité à visiter avec le chef de service de Jecos, quelques skateparks en Romandie pour s'inspirer des succès de leurs infrastructures. C'est une bonne chose et je me réjouis d'avance de ce "road trip". Néanmoins, l'élément bloquant dans ce dossier a toujours été un manque de terrain et non pas un manque d'idées.

D'où ma question : est-ce que la Municipalité a pu réserver un site d'implantation pour ce Park ou est-ce que l'avenir des jeunes skateurs est à Montagny ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Comme vous l'avez dit, effectivement, le dossier avance, peut-être moins vite que vous le souhaitiez, mais effectivement, vous allez le 6 juillet avec une délégation de votre association ainsi que mon chef de service, visiter deux skateparks, soit à Gland et à Genève, dans un concept qui est un tout petit peu différent, puisque là, c'est un concept, je dirais, béton puis l'idée c'est d'aller voir finalement si ça ne serait pas aussi une solution.

Quand au terrain, et bien pour l'instant, on imagine le Parc des Rives, mais rien n'est encore définitif. Il s'agit d'abord de définir véritablement le concept, effectivement, est-ce que c'est des modules en bois ou est-ce qu'on irait plutôt dans le sens comme à Gland, donc un concept béton. Une fois qu'on aura défini ça, après on pourra aller de l'avant sur ce projet.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je vous remercie de votre réponse. Je me réjouis de voir la suite de ce dossier. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Piscine plein air d'Yverdon-les-Bains.)

Je me suis rendu à la piscine extérieure la semaine passée alors que les températures commençaient à dépasser les 30 degrés. Arrivé devant l'entrée aux alentours de 18h30, on m'a gentiment fait comprendre qu'il fallait sortir des bassins pour 19h15, il me restait donc plus que 45 minutes pour aller me baigner et profiter de cette magnifique journée. Eh oui, nous n'étions pas encore dans l'horaire d'été qui ne commence pas avant le 5 juillet.

Sachant que nous avons eu un mois de mai et juin relativement frais, n'est-il pas envisageable d'adapter les horaires en fonction de la météo ? Certes, cela nécessite une organisation supplémentaire à mettre en place, mais lorsque la météo est capricieuse, ne faut-il pas savoir s'adapter ? Et finalement, il ne s'agit que d'une heure supplémentaire le soir.

Ma question à la Municipalité est la suivante : n'est-il pas envisageable d'adapter les horaires d'ouverture de la piscine extérieur en dehors de la période d'été selon la météo, période d'été qui s'étend du 6 juillet au 25 août ? Merci.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Si je comprends la frustration que vous pouvez avoir, M. le Conseiller, c'est un élément assez difficile que de régler les horaires des employés sur les conditions météo. Evidemment qu'on essaye de les régler sur les saisons, les saisons étant ce qu'elles sont, c'est effectivement un petit peu compliqué.

On a du personnel qu'on a dû occuper toutes ces dernières semaines, avec des météos catastrophiques, alors on peut vous garantir que l'entretien des haies et gazon est au top, que les bassins sont prêts pour les premiers rayons, mais pour ce qui est de faire fluctuer les engagements des gens, c'est compliqué parce qu'ils ont des contrats, ils ont des horaires à respecter et c'est un exercice difficile.

Au même titre que, on m'avait posé une fois la question : *pourquoi quand la saison est encore belle en septembre, ne peut-on pas prolonger l'ouverture de la piscine d'une ou deux semaines*, et bien, c'est la même réponse, c'est-à-dire que ce sont des contrats saisonniers qui commencent en principe au environ de mi-mai et qui finissent à une période donnée. Ces gens ont souvent, d'ailleurs, des engagements complémentaires.

Donc pour toutes ces raisons, je suis dans l'obligation de vous dire que ce n'est pas possible d'adapter les horaires en fonction des conditions climatiques bien que je le regrette, M. le Conseiller.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Question de M. le Conseiller Pascal BLUM (Entretien du Petit Globe.)

J'adresse à la Municipalité une simple question au sens de l'article 66.

Ce soir, c'est la 2^e fois que le Petit Globe, seul véritable hémicycle d'Yverdon au sens littéral du terme, accueille notre Conseil.

Je dois dire que cela me fait particulièrement plaisir et je remercie donc notre Président sortant d'avoir choisi ce lieu.

Avec la Villa d'Entremonts, nous avons évoqué ce soir et voté un crédit de maintien de la valeur de notre patrimoine communal.

Le Petit Globe est également un élément modeste mais marquant de notre patrimoine. Et en faisant le tour avant d'entrer ce soir, j'ai constaté qu'il montrait quelques défaillances sinon d'entretien tout au moins de résistance aux intempéries qui nécessiteraient quelques travaux.

Ma question est donc : de tels travaux sont-ils prévus afin de maintenir la valeur de ce théâtre afin que nous puissions revenir y siéger entre les dates des excellents spectacles qui y sont proposés ?

Pour le financement, dont la source pourrait inquiéter certain de mes collègues, je propose que nous continuions à utiliser les tickets jaunes pour voter et que nous les fassions sponsoriser par des PME de la région.

Je vous remercie de votre aimable attention et remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Alors, ce qui avait été décidé assez rapidement, au moment où la Commune a fait l'acquisition du Petit Globe, c'est que cette structure étant une structure temporaire, les travaux qui auraient lieu durant les quelques années de son exploitation seraient des travaux légers d'entretien.

Ça veut dire que les travaux, nous les faisons. Nous en faisons chaque année, justement pour éviter les problèmes que nous avons connu en début d'année où les intempéries ont été importantes et où bien sûr, ça a relativement marqué le bâtiment. Donc, ces travaux, nous les faisons, je ne peux pas vous détailler exactement ce qui est fait cette année, ce qui a été fait l'année passée et ce qui sera fait l'année prochaine, mais l'entretien a lieu et continuera d'avoir lieu en parallèle à la réflexion qui se mène sur l'avenir du Petit Globe et qui déterminera également les travaux qui seront à faire ces prochaines années.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Merci Mme la Municipale. J'ai notamment constaté qu'il y avait des écoulements d'eau qui ne se faisaient techniquement pas très bien, ce qui fait que les plateaux en bois qui sont derrière la première partie de la façade sont en train de se dégrader. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.8

Une Question de Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA ("Flyers" de JECOS / 1^{er} prix Ville en santé 2013.)

C'est surtout pour M. KLAUS, que je suis là. Nous avons reçu ce "flyer" et au point 2. (*rire dans la salle*). Ce n'est pas un "flyer" ça...! Oui, c'est un "flyer" ! Je voulais savoir qu'est-ce que ça voulait dire l'implication, la participation et "l'empowerment" des citoyens ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

L'implication, la participation et je pourrais dire la prise de pouvoir du citoyen.

Je regrette effectivement cet anglicisme, cette plaquette et non pas flyer pour respecter M. KLAUS, cette plaquette a été faite suite au 1^{er} prix que nous avons reçu dans le cadre du concours national "Ville en santé" et c'est vrai que nous l'avons faite assez rapidement, parce que je pense que c'était bien que nous puissions présenter une plaquette pour montrer que nous avons gagné ce 1^{er} prix, ce qui est quand même une excellente nouvelle pour la ville d'Yverdon-les-Bains et je regrette cet anglicisme, M. KLAUS.

Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA :

Merci M. le Municipal. Merci beaucoup pour la réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

La parole ne semble, cette fois, effectivement plus demandée. S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

L'année législative se termine comme elle a commencé, par un discours du Président, que je vous propose de faire assis contenue de la très bonne désignation de perchoir que j'occupe ce soir en dessus de tout le monde.

Quoi, déjà ?!

Blague à part, voilà bien une fonction dans laquelle on entre réellement qu'au moment de la quitter. On a deux ans pour se faire peur en regardant ses prédécesseurs faire mieux que vous, et puis votre tour vient, un beau jour de septembre, lors d'une séance au début de laquelle vous tremblez comme une feuille. Mais il en est d'une présidence de Conseil comme de toute activité scénique : une fois dedans, ça va déjà beaucoup mieux. Dans une présidence de Conseil, cher Jean-David, chère Carmen, chère Catherine, le pire, c'est avant.

Ou peut-être après, mais ça ... j'en sais encore rien !

La présidence du Conseil comporte quelques inconvénients. Le principal en est que sur les sujets de politique communale, vous êtes censé la boucler, et tant pis si c'est la campagne sur la route de contournement, ou si vous voulez vous battre contre l'abominable pollution lumineuse générée par l'illumination soi-disant réussie de l'ancienne poste – vous la bouclez, avec plus ou moins de bonheur.

La présidence, c'est aussi une école d'humilité : vous tancez la Municipalité parce qu'elle publie des préavis fautifs, et la séance suivante, vous vous retrouvez à faire voter deux fois le même article. Sans même parler du nombre astronomique de fois où vous estropiez les noms de vos pairs, quand vous vous en souvenez, ce qui n'est pas toujours le cas. J'en profite pour présenter mes plus plates excuses à M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD, et à Mmes et M. les Conseillers ARMADA, CHEVALLEY, ça c'était ce soir, GIORGIATTI-SUTTERLET, GUIGNARD,

*Discours de
M. le Président
Pierre DESSEMONTET*

JAQUIER, JENNY, PILLONNEL, SPICHIGER, WEILER, toutes et tous victimes, à un moment ou à un autre, de mes trous de mémoire – et je suis malheureusement certain que j'en oublie.

En venant ici ce soir, ça c'est une figure de style ! S'il avait fait beau, vous auriez pu voir, un grand nombre de personnes s'adonnant, dans leur temps libre, à des activités diverses et variées, et qui, pour tout dire, font envie. Et je me demandais : qu'est-ce qui nous pousse, nous autres, à consacrer tant de temps et d'énergie au service de notre ville, ou de nos formations diverses, ou encore des sociétés locales ou des associations – parce qu'à ce titre, une année de représentations m'a permis de constater que ce sont bien souvent les mêmes qui font vivre les sociétés locales et les associations qu'on retrouve, ou retrouvait, sur les bancs de ce Conseil.

Qu'est-ce qui nous pousse ainsi ?

Parce que nous le savons tous, et moi avec vous, dans le cadre de nos activités politiques, nous avons bien peu à gagner pour nous-mêmes. Nous récoltons bien plus de travail que de pouvoir, de sueur que de reconnaissance, de critiques que de lauriers. On s'y fait plus d'adversaires que d'alliés, et parmi ceux-ci, plus d'ennemis que d'amis. Le prestige de la fonction, à peu près égal à celui des journalistes, c'est-à-dire, est évidemment calamiteux. Quant à l'argent...

L'ambition, alors ? Oui, certes, pour soi ou pour ses idées – mais la politique est une maîtresse ingrate et cruelle, et les carrières politiques sont comme les histoires d'amour de la chanson : elles finissent mal, en général – et nombre d'entre nous peuvent en témoigner.

Alors, pourquoi ?

Je travaille une partie de mon temps dans le monde académique, et pour l'essentiel, mes collègues ne comprennent absolument pas mon engagement. Il est arrivé à mon directeur de thèse de qualifier cette activité de « hobby », comme si nous faisons cela pour nous amuser, ou pour tromper notre ennui.

Je crois au contraire que si nous sommes tous là-dedans, alors qu'on pourrait tous être là-dehors, c'est parce que nous avons répondu à un appel et ressenti un besoin de nous engager pour la communauté. Et c'est bien parce que nous sommes une centaine là-dedans à faire ce que nous faisons, que les près de trente mille qui sont là-dehors peuvent jouir aussi complètement de leur temps libre, quitte à ce qu'ils en utilisent une partie à nous couvrir de boue au café du commerce. Et cela, Mesdames et Messieurs, cela vaut toutes les reconnaissances.

Je voulais donc terminer ce discours par un grand merci, à vous toutes et à vous tous, aux huitante qu'on n'entend jamais, comme aux vingt qu'on entend... souvent, oui oui, pour le travail que vous effectuez au service de notre communauté et de notre Ville. Je vous souhaite un bon été, et me réjouis de me retrouver à nouveau parmi vous, sous l'auguste direction de notre nouveau président Jean-David CHAPUIS, dans une salle des débats malheureusement toujours dans son équipement antédiluvien.

Je remercie en particulier les membres du Bureau et du Secrétariat du Conseil Communal pour l'appui qu'ils m'ont fourni durant cette année, et qui me l'ont ainsi rendue ô combien plus légère.

Je vous remercie enfin toutes et tous de m'avoir supporté durant cette année mémorable pour sa météo dramatique, et reprenez espoir : c'est fini !

(Applaudissements)

Je vous remercie pour vos applaudissements et passe, pour une dernière fois, la parole à M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL.

**Discours de
M. le Syndic Daniel
VON SIEBENTHAL**

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Président sortant, Mmes et M. les Conseillers, M. le futur Président,

C'est un moment émouvant que celui d'arriver à la fin d'une année présidentiel et puis d'avoir le plaisir de vous inviter à partager l'apéritif traditionnel que nous avons la joie de partager à deux moments de l'année, cette fois-ci, depuis quelques années, en juillet ou en août, en juin ou/et à la fin de l'année.

J'aimerais vous remercier moi aussi de votre engagement tout au long de l'année pour le bien de la collectivité, pour les critiques que vous nous adressez lors de ces séances de Conseil, pour vos encouragements qui sont moins nombreux, mais ça en politique, on a l'habitude tous de vivre plus de critique, le Président l'a rappelé, que d'encouragements. Je crois que nous avons tous comme objectif de travailler pour le bien de cette ville, pour son développement, pour sa santé puisque nous avons reçu un prix, pour la santé de sa population et pour le bien vivre ensemble et on y arrive, je crois, plus ou moins bien, malgré les quelques tensions que nous vivons.

Encore une fois, merci et je vous souhaite à toutes et à tous, un très bel été à Yverdon-les-Bains ou ailleurs.

(Applaudissements).

Clôture

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Bel été à toutes et tous.

La prochaine séance se tiendra en septembre.

Il est 23h19, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée, l'apéro aura lieu, sauf erreur derrière moi et sur les côtés et au bistrot, je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2013

	Page
1. Appel.....	- 303 -
2. Approbation du PV du 6 juin 2013.....	- 303 -
3. Communications du Président.....	- 303 -
4. Communications de la Municipalité.....	- 304 -
5. Préavis n° PR13.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 137'000.-- pour l'acquisition de logiciels destinés à la facturation des énergies et à la gestion des stocks. 📖 Mme Claire-Lise DETREY, rapportrice.....	- 304 -
6. Préavis n° PR13.13PR concernant la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Brian Oosterhoff « Sécurité de l'espace public ». 📖 M. Maximilien BERNHARD, rapporteur.....	- 305 -
7. Préavis n° PR13.16PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 120'000.-- pour les travaux d'assainissement sur la parcelle 3041 – Centre équestre. 📖 Mme Anna Rita BARTOLOTTA, rapportrice.....	- 308 -
8. Préavis n° PR13.17PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 270'000.-- pour les travaux de réfection de la Villa d'Entremonts. 📖 M. Jean-Louis KLAUS, rapporteur.....	- 309 -
9. Préavis no PR13.18PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2012. 📖 M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission de gestion, rapporteur.....	- 313 -
10. Préavis no PR13.14PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2012 d'Yverdon-les-Bains. 📖 Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	- 320 -
11. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2013-2014.....	- 325 -
12. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	- 331 -
13. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion.....	- 332 -
14. Propositions individuelles et interpellations.....	- 332 -
14.1 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Mobilier urbain du Parc des Rives.).....	- 332 -
14.2 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Le plan des investissements / quartier St-Georges).....	- 333 -
14.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Les subventions fédérales pour AggloY.).....	- 334 -

14.4	Une Interpellation de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF (Pénurie de médecins à Yverdon-Les-Bains.)	- 336 -
14.5	Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avancée du dossier Skatepark, suite motion du 7 février 2013.).....	- 340 -
14.6	Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Piscine plein air d'Yverdon-les-Bains.)	- 341 -
14.7	Une Question de M. le Conseiller Pascal BLUM (Entretien du Petit Globe.)	- 342 -
14.8	Une Question de Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA ("Flyers" de JECOS / 1 ^{er} prix Ville en santé 2013.).....	- 342 -
	Discours de M. le Président Pierre DESSEMONTET	- 343 -
	Discours de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL	- 345 -